

LE MINISTRE NIGÉRIEN DE LA DÉFENSE REÇU
PAR LE PRÉSIDENT TEBBOUNE ET SAÏD CHANEGRIHA

Le front sécuritaire au cœur du dialogue

PAGE 2

Face aux défis sécuritaires du Sahel, Alger et Niamey affichent leur volonté de consolider leur partenariat militaire.

TEBBOUNE RÉUNIT AUJOURD'HUI LES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES L'HEURE DES RÉSULTATS A SONNÉ

PAGE 3



L'enjeu est de transformer les ambitions économiques en résultats concrets et durables, capables de renforcer la compétitivité du pays.

Économie hors hydrocarbures
Cap sur une
croissance de 5%

PAGE 5



Présidence
BRAHIM MERAD,
NOMMÉ MINISTRE
DE L'INTÉRIEUR

PAGE 16

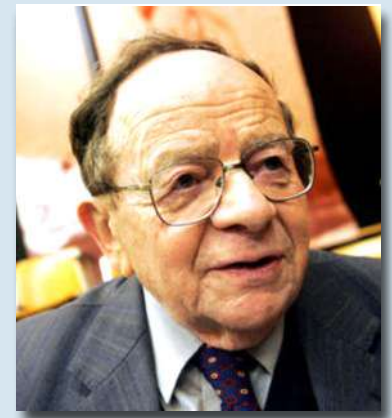
Terres appartenant à
des Algériens au Maroc
De nouvelles
confiscations

PAGE 16



France Inter revient
sur la lutte d'Henri Alleg
La Question, ce livre
qui fit trembler
la république
tortionnaire

PAGES 6 et 7



SAÏD CHANEGRIHA REÇOIT LE MINISTRE NIGÉRIEN DE LA DÉFENSE Le front sécuritaire au cœur du dialogue

Face aux défis sécuritaires du Sahel, Alger et Niamey affichent leur volonté de consolider leur partenariat militaire.

Reçu hier par le général d'armée Saïd Chanegriha, le ministre nigérien de la Défense, Salifou Mody, a évoqué les perspectives de renforcement de la coopération bilatérale, dans le prolongement du rapprochement engagé au sommet entre les deux pays en février dernier. Le partenariat militaire entre l'Algérie et le Niger poursuit sa dynamique. Le chef d'état-major de l'Armée nationale populaire (ANP), le général d'armée Saïd Chanegriha, a reçu, hier, à Alger, le ministre d'État, ministre de la Défense nationale du Niger, le général d'armée Salifou Mody. Au centre des échanges : l'état de la coopération militaire bilatérale et les perspectives de son approfondissement, ainsi que plusieurs questions d'intérêt commun.

Cette rencontre traduit la volonté des deux pays de maintenir un dialogue régulier sur les enjeux de défense et de sécurité, dans une région sahélienne confrontée à des menaces multiples. Pour Alger et Niamey, le renforcement des relations militaires s'inscrit dans une approche fondée sur la concertation, la solidarité et la responsabilité partagée face aux défis régionaux.

Lors de son allocution, Saïd Chanegriha a insisté sur la profondeur des relations historiques entre l'Algérie et le Niger, fondées sur la fraternité, le bon voisinage et une solidarité qu'il a qualifiée de sincère. Ces liens, a-t-il souligné, se sont



consolidés au fil des étapes marquantes de l'histoire commune des deux pays et reposent sur une vision partagée de l'avenir de la région.

Le chef d'état-major a également présenté cette visite comme une illustration de la dynamique renouvelée des relations bilatérales. Elle reflète, selon lui, la volonté des dirigeants algérien et nigérien de donner une nouvelle impulsion à leur partenariat, en accordant une place particulière aux volets militaire, défensif et sécuritaire.

Au-delà du caractère protocolaire de la rencontre, les échanges entre les deux responsables témoignent ainsi de l'importance accordée au dialogue militaire

dans les relations entre Alger et Niamey. La régularité de ces contacts permet aux deux parties de confronter leurs analyses, d'évaluer les mécanismes de coopération existants et d'examiner les pistes susceptibles de renforcer leur coordination.

DANS LE PROLONGEMENT DE LA VISITE DE TIANI

Saïd Chanegriha a inscrit cette rencontre dans la continuité de la visite en Algérie du président nigérien, Abdourahmane Tiani, les 15 et 16 février 2026, qui avait réaffirmé la volonté des deux pays de renforcer leur coopération.

La visite à Alger du général Salifou Mody

s'inscrit dans le suivi des engagements bilatéraux et le renforcement de la concertation militaire, face aux défis sécuritaires communs et aux enjeux de stabilité au Sahel. Pour l'Algérie et le Niger, la stabilité du Sahel constitue un enjeu majeur, compte tenu des répercussions des crises régionales sur la sécurité des frontières et les équilibres de la région. Dans ce contexte, le dialogue entre les institutions militaires représente un levier important pour rapprocher les positions et renforcer la compréhension mutuelle des défis auxquels les deux pays sont confrontés.

HAUT NIVEAU DE COORDINATION

Le général d'armée Salifou Mody a exprimé sa satisfaction à l'issue de sa visite en Algérie, réaffirmant la volonté du Niger de renforcer les relations militaires avec Alger et saluant le niveau de coordination entre les deux pays.

La rencontre s'est déroulée en présence de hauts responsables de l'ANP et de membres de la délégation nigérienne. Elle s'est achevée par un échange de présents symboliques et la signature du livre d'or de l'état-major par le ministre nigérien de la Défense. Au-delà des gestes protocolaires, cette rencontre confirme la volonté affichée par Alger et Niamey de préserver la dynamique de leurs relations et de consolider leur partenariat militaire.

Synthèse Smail R.

ORPAILLAGE ARTISANAL

L'ANP verrouille les zones interdites

L'exploitation aurifère artisanale fait l'objet d'un encadrement renforcé. Le décret présidentiel n° 26-313 du 24 septembre 2026, publié au Journal officiel n° 70 du 7 octobre, fixe les modalités de délimitation, de sécurisation et d'actualisation des zones où cette activité est interdite dans les territoires relevant des 3e, 4e et 6e régions militaires.

Le texte confie au ministère de la Défense nationale la définition des coordonnées géographiques des périmètres concernés, la détermination des mesures de protection nécessaires ainsi que la décision relative à toute modification de leurs limites. L'Armée nationale populaire (ANP) se voit ainsi attribuer un rôle central dans le contrôle et la sécurisation de ces espaces.

Cette compétence ne remet, toutefois, pas en cause les prérogatives des administrations civiles, qui conservent leurs responsabilités respectives.

DES PÉRIMÈTRES MATÉRIALISÉS SUR LE TERRAIN

Pour rendre les limites des zones interdites clairement identifiables, les autorités civiles locales devront installer des



panneaux de signalisation visibles et des balises en béton. Des mesures spécifiques de protection et de sécurité seront également mises en œuvre selon les modalités fixées par le ministère de la Défense nationale.

Le décret prévoit, par ailleurs, la possibilité de modifier les limites des périmètres concernés en fonction des besoins. Les ministres compétents et les walis territorialement concernés pour-

ront soumettre des propositions d'ajustement après consultation de la commission de sécurité de la wilaya. La décision finale revient au ministre de la Défense nationale.

UNE INTERDICTION LIMITÉE AUX ZONES DÉLIMITÉES

Le texte n'instaure pas une interdiction générale de l'orpaillage artisanal dans l'ensemble des territoires des trois

régions militaires. La prohibition concerne exclusivement les périmètres délimités conformément aux dispositions du décret.

Cette distinction est importante pour les exploitants et les opérateurs miniers, puisque la délimitation précise des zones interdites permettra d'identifier les espaces où cette activité est prohibée. Toutefois, le décret ne précise pas les coordonnées géographiques détaillées des périmètres concernés.

Il ne constitue pas non plus une réglementation exhaustive de l'exploitation aurifère artisanale. Son objet principal est de définir et de sécuriser les zones interdites. Les conditions d'exercice de cette activité en dehors de ces périmètres restent régies par la législation minière en vigueur, notamment la loi n° 25-12 du 3 août 2025, citée dans les visas du décret.

DES SANCTIONS EN CAS D'INFRACTION

Toute violation des dispositions du décret et de ses textes d'application expose les contrevenants aux sanctions prévues par la législation en vigueur. Le texte ne prévoit pas de nouvelles peines spécifiques, mais renvoie au régime répressif existant. Des modalités complémentaires pourront également être fixées par arrêté du ministre de la Défense nationale. À travers ce dispositif, les autorités entendent renforcer le contrôle de l'orpaillage artisanal dans les zones militaires concernées, en précisant les responsabilités des autorités militaires et civiles et en définissant les modalités de délimitation des périmètres où cette activité est interdite.

S. R.

La participation de la société civile et des médias à la lutte contre la corruption était au centre d'une réunion tenue, hier, dans le cadre du suivi de la Stratégie nationale de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption 2023-2027.

La rencontre a réuni la sous-commission chargée du suivi du deuxième objectif de cette stratégie, en présence de cadres de la Haute-Autorité et de représentants de plusieurs secteurs ministériels et organismes concernés, dont l'Assemblée populaire nationale (APN), le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, ainsi que l'Observatoire national de la société

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION La société civile et les médias en première ligne

civile. Au cœur des discussions figurait l'évaluation des mesures programmées pour 2026. Au total, 13 mesures réparties sur cinq axes stratégiques sont prévues pour promouvoir une culture de rejet de la corruption, renforcer la démocratie participative et le contrôle citoyen, mobiliser le mouvement associatif, impliquer les médias et encourager le signalement des

actes de corruption. Les participants ont examiné le niveau d'avancement de ces mesures et les difficultés rencontrées dans leur mise en œuvre. Ils ont également débattu des moyens d'améliorer la coordination entre les institutions et les acteurs concernés afin de garantir la réalisation des objectifs fixés pour 2026-2027.

Cette démarche s'inscrit dans le dispositif national de suivi et d'évaluation de la stratégie anticorruption. Les réunions des autres sous-commissions se poursuivront en préparation de la prochaine session de la commission nationale chargée d'évaluer sa mise en œuvre.

TEBBOUNE RÉUNIT AUJOURD'HUI LES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES

L'heure des résultats a sonné

L'enjeu est de transformer les ambitions économiques en résultats concrets et durables, capables de renforcer la compétitivité du pays.

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, rencontrera aujourd'hui les opérateurs économiques, dans le cadre d'un rendez-vous destiné à définir les priorités de la prochaine étape et à accélérer la concrétisation des objectifs économiques du pays, à l'approche de 2027. Cette réunion intervient un an après la précédente rencontre, organisée en octobre 2025, et devrait permettre de faire le point sur les chantiers engagés et les perspectives de développement de l'économie nationale.

ACCÉLÉRER LES PROJETS STRUCTURANTS À L'HORIZON 2027
Au centre des orientations attendues, figure la nécessité de donner une nouvelle impulsion aux projets structurants, notamment dans les secteurs de l'industrie, des mines, de l'agriculture, de la sidérurgie et du transport ferroviaire. Ces activités occupent une place importante dans la stratégie de diversification économique, en raison de leur capacité à soutenir la production nationale, à créer de la valeur ajoutée et à réduire la dépendance aux importations. L'accélération de ces projets constitue un enjeu majeur à l'approche de 2027. Il s'agit de passer des objectifs annoncés à des résultats tangibles, à travers la poursuite des investissements et l'amélioration de la contribution des différents secteurs à la croissance. Dans cette perspective, les opérateurs économiques sont appelés à jouer un rôle déterminant dans la concrétisation des orientations retenues, en mobilisant leurs capacités de production et en partici-



pant davantage à la dynamique d'investissement. Le secteur industriel figure parmi les principaux leviers de cette démarche. Le développement des activités productives et la consolidation des filières nationales doivent contribuer à élargir la base économique du pays. La sidérurgie, en particulier, s'inscrit dans cette logique, compte tenu de ses liens avec plusieurs branches industrielles et avec les grands projets d'infrastructure. Le secteur minier représente, pour sa part, un potentiel à valoriser davantage afin de renforcer la disponibilité des ressources nécessaires au développement industriel. L'agriculture figure également parmi les secteurs prioritaires, dans un contexte où le renforcement de la production nationale constitue un objectif économique important. L'amélioration des

capacités productives de cette filière peut contribuer à limiter le recours aux approvisionnements extérieurs et à consolider les activités économiques liées à la production agricole. La réalisation des objectifs économiques passe aussi par le développement des infrastructures de transport. Le transport ferroviaire figure parmi les domaines dans lesquels des avancées sont attendues, en raison de son rôle dans l'acheminement des marchandises et la connexion des zones de production aux différents marchés. Le développement de ce réseau est susceptible de faciliter les échanges entre les régions, d'accompagner l'exploitation des ressources minières et de soutenir l'activité industrielle.

RÉDUIRE LA DÉPENDANCE AUX MARCHÉS EXTÉRIEURS
La rencontre intervient, par ailleurs, dans un contexte international marqué par les fluctuations et les tensions économiques. Ces incertitudes renforcent la nécessité de consolider les capacités nationales de production et de limiter l'exposition de l'économie aux perturbations extérieures. Le renforcement du marché intérieur et la diversification des activités productives apparaissent ainsi comme des axes essentiels pour améliorer la résilience de l'économie nationale. Au-delà des secteurs concernés, l'un des principaux enjeux demeure l'augmentation du produit intérieur brut (PIB). Cet objectif implique de renforcer la contribution des entreprises à la création de richesse, de soutenir les investissements productifs et de favoriser l'émergence de nouvelles activités économiques. La place accordée aux jeunes dans cette dynamique constitue également un levier à valoriser, notamment à travers leur participation à la création d'entreprises et au développement de projets générateurs de valeur ajoutée. À l'approche de 2027, le rendez-vous présidentiel avec les opérateurs économiques devrait ainsi permettre de remettre en perspective les priorités nationales et de souligner les attentes à l'égard des différents acteurs. L'enjeu est de renforcer la coordination autour des projets structurants, d'accélérer leur réalisation et de consolider les bases d'une économie davantage portée par la production nationale, l'investissement et la diversification des activités.

Assia M.

GRANDE COMMISSION MIXTE ALGÉRO-SÉNÉGALAISE

Le pari de l'accélération économique

Après près de trente ans d'interruption, la Grande commission mixte algéro-sénégalaise reprend ses travaux avec une ambition claire : transformer les liens historiques entre les deux pays en un partenariat économique plus dynamique, fondé sur les échanges commerciaux, les investissements et les projets communs. Réunis à Alger pour la sixième session de la Grande commission mixte algéro-sénégalaise, le ministre d'État, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, Ahmed Attaf, et son homologue sénégalais, Cheikh Niang, ont affiché leur volonté de donner davantage de substance à leur partenariat et de renforcer ses retombées économiques. La reprise des travaux de cette instance, après près de trois décennies d'interruption, traduit la volonté des deux pays de réactiver les mécanismes de coopération bilatérale et d'ouvrir de nouvelles perspectives. Pour Ahmed Attaf, il faut «passer de la valorisation de notre patrimoine historique commun à sa mobilisation au service de la construction d'un partenariat économique et politique plus dynamique et plus durable».

DES ÉCHANGES EN DEÇÀ DU POTENTIEL
Le chef de la diplomatie algérienne a relevé que les échanges économiques et commerciaux entre les deux pays «demeurent en deçà du potentiel dont disposent les deux pays». Une situation qui appelle, selon lui, à «œuvrer conjointement afin de remédier à ce déséquilibre et de réunir les conditions propices au développement des investissements, des partenariats et des projets communs». L'objectif est de donner un contenu concret à la relation bilatérale, à travers le



développement de la coopération sectorielle, le renforcement des échanges et le lancement de projets générant des retombées directes pour les deux économies. Depuis 2023, l'Algérie a engagé plusieurs initiatives pour renforcer sa présence économique au Sénégal. Ahmed Attaf a notamment cité «l'ouverture d'une banque algérienne à Dakar, la création d'un espace permanent d'exposition des produits algériens, le renforcement de la connectivité aérienne, le lancement de la ligne maritime entre l'Algérie et le Sénégal», ainsi que la participation régulière aux manifestations économiques et commerciales organisées dans le pays. Ces initiatives visent à faciliter l'accès des opérateurs aux deux marchés, à améliorer la visibilité des produits algériens et à consolider les conditions nécessaires au développement des échanges.

LE CONSEIL D'AFFAIRES AU CŒUR DU DISPOSITIF
Elles doivent désormais favoriser de nouvelles relations d'affaires et déboucher sur des projets d'investissement concrets. La relance du Conseil d'affaires algéro-

sénégalais constitue l'un des principaux leviers de cette stratégie. Ahmed Attaf a souligné l'importance de sa réactivation et du renforcement de ses capacités afin de lui permettre de «jouer pleinement son rôle dans le rapprochement des entreprises, l'identification des opportunités d'investissement et le suivi des initiatives et des projets communs». Une priorité également partagée par Cheikh Niang. Le ministre sénégalais a estimé que «l'opérationnalisation du Conseil d'affaires Sénégal-Algérie mérite, à cet égard, une attention particulière», le considérant comme un levier déterminant pour rapprocher les communautés d'affaires, stimuler les initiatives entrepreneuriales et favoriser l'émergence de partenariats entre les entreprises des deux pays. Cette convergence traduit la volonté de placer davantage les opérateurs économiques au centre de la relation bilatérale. Au-delà des échanges institutionnels, le développement du partenariat dépendra de la capacité des entreprises à concrétiser les opportunités, à établir des relations commerciales durables et à investir dans des projets communs. Cheikh

Niang a, pour sa part, appelé à hisser les relations bilatérales au niveau d'un «partenariat stratégique structuré et résolument orienté vers les résultats», réaffirmant la détermination de son gouvernement à renforcer les liens entre les deux pays.

UN AXE STRATÉGIQUE ENTRE LE NORD ET L'OUEST AFRICAINS
Cette ambition s'inscrit dans une perspective plus large d'intégration continentale. Ahmed Attaf a souligné que la position géographique de l'Algérie et du Sénégal leur permet de contribuer au rapprochement entre l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest, notamment par le développement des échanges économiques et l'élargissement des domaines de coopération. L'Algérie accorde, à cet égard, une importance particulière à la mise en œuvre effective de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf), au développement des chaînes de valeur et au renforcement des capacités productives du continent. Ces leviers doivent permettre d'accroître les échanges intra-africains et de réduire la dépendance des économies africaines aux marchés extérieurs. Cheikh Niang a également souligné que la coopération entre pays africains «ne saurait demeurer une simple composante de leurs politiques extérieures respectives, mais doit s'affirmer comme un instrument de renforcement de leur autonomie stratégique, de diversification de leurs partenariats et de consolidation de leur souveraineté économique». Les deux ministres ont enfin mis en avant les liens humains, culturels et spirituels qui unissent leurs pays, avec la volonté de renforcer les échanges culturels, scientifiques et touristiques.

R. N.

APPROVISIONNEMENT MONDIAL EN PÉTROLE

L'Opep+ appelle à une vigilance accrue

Les perturbations actuelles des flux énergétiques accentuent les pressions inflationnistes sur l'économie mondiale.

Le ministre d'État, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, a pris part, lundi, à Riyad, à la réunion consultative des ministres des pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et des pays non membres participant à la Déclaration de coopération (Opep+). La participation de Mohamed Arkab à cette réunion s'inscrit dans le cadre de l'engagement de l'Algérie à poursuivre la coordination et le dialogue avec les pays signataires de la Déclaration de coopération Opep+.

Organisée en marge de la 17^e réunion ministérielle du Forum international de l'énergie (IEF17) et de la 25^e édition du salon WPC Energy, cette rencontre fait suite aux décisions prises lors de la 68^e réunion du Comité ministériel conjoint de suivi (JMMC), tenue le 4 octobre 2026. Ce dernier avait recommandé la tenue d'une réunion regroupant les ministres des pays signataires de la Déclaration de coopération Opep+ présents à Riyad, ainsi que des ministres participant par visioconférence. Les discussions ont porté sur la situation du marché pétrolier mondial, ses perspectives d'évolution et les répercussions des tensions maritimes et logistiques sur sa stabilité, ainsi que sur



la sécurité de l'approvisionnement énergétique.

PROTÉGER LES VOIES MARITIMES INTERNATIONALES

Les ministres ont particulièrement insisté sur la gravité des tensions maritimes et logistiques, qui fragilisent l'approvisionnement énergétique international. Ils ont souligné que les perturbations de l'approvisionnement en énergie accentuent les pressions inflationnistes sur l'économie mondiale.

Les participants ont ainsi mis en avant la nécessité de protéger les voies maritimes internationales afin de garantir un approvisionnement régulier et ininterrompu en énergie. Ils ont rappelé que la liberté de navigation et la sécurité des routes maritimes constituent des conditions essentielles à la stabilité des marchés

mondiaux de l'énergie et à la continuité de l'approvisionnement en pétrole brut et en produits pétroliers.

Les ministres ont également relevé que les perturbations actuelles des flux énergétiques ont provoqué une hausse exceptionnelle des coûts de transport et d'assurance, qui ont dépassé le tiers de la valeur des marchandises transportées. Cette situation entrave l'acheminement du pétrole brut et des produits pétroliers dans les délais requis et les conditions d'efficacité optimales, affectant aussi bien les pays producteurs que les pays consommateurs.

LES PRÉVISIONS DE LA DEMANDE REVUES À LA BAISSÉ

Dans ce contexte marqué par les tensions géopolitiques, le der-

nier rapport mensuel de l'Opep, publié lundi, fait état d'une révision à la baisse de ses prévisions de croissance de la demande mondiale de pétrole. Présenté en marge de la semaine de l'énergie par le secrétaire général de l'organisation, Haitham Al Ghais, le rapport table désormais sur une hausse de seulement 400 000 barils par jour (b/j) en 2026. Cette révision est attribuée notamment aux tensions géopolitiques au Moyen-Orient, en particulier à la fermeture du détroit d'Ormuz, ainsi qu'au ralentissement économique dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), où la demande devrait reculer de 110 000 b/j. Cette nouvelle prévision contraste fortement avec celle de 1,4 million de barils par jour avancée au début de l'année, avant le

déclenchement du conflit. Initialement maintenues à un niveau relativement stable pendant plusieurs mois, les projections de l'Opep ont ensuite été progressivement revues à la baisse dans ses rapports mensuels successifs. Le mois dernier encore, l'organisation anticipait une croissance de la demande de proche de 600 000 b/j.

ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA STABILITÉ

Face à cette conjoncture fragile, les pays de l'alliance Opep+ ont convenu de renforcer le suivi de l'évolution du marché et d'approfondir le dialogue avec les institutions internationales de référence, notamment l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et le Forum international de l'énergie (IEF), ainsi qu'avec les acteurs de l'industrie. Cette démarche vise à améliorer les conditions de navigation et à prévenir les risques de perturbation de la chaîne logistique énergétique. Les participants ont également réaffirmé leur volonté de poursuivre la concertation et la coordination entre tous les pays signataires de la Déclaration de coopération Opep+, à travers les mécanismes existants, notamment le Comité ministériel conjoint de suivi (JMMC) et les réunions ministérielles des pays membres de l'Opep et des pays non membres signataires de la déclaration.

Enfin, ils ont renouvelé leur engagement à appliquer les décisions adoptées lors de la 41^e réunion ministérielle de l'Opep+, tenue le 7 juin 2026, en vue de stabiliser durablement le marché pétrolier.

S. Smati

COOPÉRATION ÉNERGÉTIQUE

Alger et Riyad scellent un partenariat pérenne

En marge de la semaine de l'énergie, le ministre d'État, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, et le ministre de l'Énergie et des Énergies renouvelables, Mourad Adjal, ont rencontré le ministre saoudien de l'Énergie, le prince Abdelaziz ben Salman ben Abdelaziz Al Saoud. Cette rencontre a été l'occasion de réaffirmer la profondeur des relations historiques privilégiées entre l'Algérie et le Royaume d'Arabie saoudite, ainsi que leur volonté commune d'élargir davantage la coopération bilatérale, notamment dans les domaines des hydrocarbures, de l'énergie, des énergies renouvelables, du dessalement de l'eau de mer et des équipements et services industriels associés.

Les discussions ont également porté sur les efforts déployés par les deux pays dans le cadre de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et de l'alliance Opep+.

HYDROCARBURES ET PÉTROCHIMIE

La consolidation de la coopération dans le secteur des hydrocarbures a occupé une

place centrale dans les échanges. Les deux parties ont examiné les possibilités de coopération et d'investissement dans l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures, notamment à travers le développement des gisements et le renforcement de l'industrie pétrolière et gazière en Algérie.

Elles ont également évoqué le renforcement des partenariats dans les industries pétrochimiques et la promotion de projets visant à réduire l'empreinte carbone de l'industrie pétrolière et gazière, ainsi qu'à limiter les émissions de méthane.

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Alger et Riyad entendent également intensifier leur coopération dans le domaine des énergies renouvelables. Les discussions ont porté sur les perspectives de partenariat dans les secteurs de l'électricité et de la fabrication d'équipements électriques, ainsi que sur le développement de l'hydrogène propre et de l'énergie solaire photovoltaïque.

Dans ce cadre, les deux parties ont souligné l'importance de concrétiser des initiatives communes dans les domaines de l'électricité, des énergies nouvelles et renouvelables et de l'efficacité énergétique, dans le cadre du Conseil supérieur de coopération algéro-saoudien.

Elles ont également salué la dynamique positive de la coopération au sein du Conseil ministériel arabe de l'électricité, tout en insistant sur la nécessité d'intensifier les efforts et de renforcer la coordination dans le cadre de cette instance.

COOPÉRATION INDUSTRIELLE ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES

La coopération industrielle a également figuré à l'ordre du jour de cette rencontre. Les discussions ont notamment porté sur les perspectives de réalisation de projets prometteurs associant le groupe Sonatrach à des entreprises saoudiennes de premier plan. Les deux parties ont également abordé la promotion du contenu local dans les chaînes de valeur énergétiques, l'échange

d'expériences, le transfert de technologies et le développement de programmes de formation. Le renforcement de la coopération dans les domaines de la recherche et de l'innovation, notamment en matière de dessalement de l'eau de mer, a également été évoqué.

COORDINATION AU SEIN DE L'OPEP+

Sur le volet pétrolier, Alger et Riyad ont réaffirmé leur volonté de poursuivre leur coordination au sein de l'Opep et de l'alliance Opep+, dans un contexte marqué par les fluctuations de la demande mondiale et les besoins d'investissement à long terme.

Les deux parties ont souligné l'importance des initiatives engagées par l'alliance pour contribuer à la stabilité du marché pétrolier. Elles ont également réitéré leur attachement à la concertation et à la coordination entre les pays producteurs, considérées comme essentielles au maintien de l'équilibre du marché et à la préservation de la stabilité de l'approvisionnement énergétique.

S. S.

CRÉSUS

Quotidien national,
édité par la SARL
CELIGNE Éd. & Com.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
SAMIR MEHALLA
celigned@gmail.com
cresusdz@gmail.com
Tél. : 044 40 74 96

DIRECTEUR DE REDACTION
SAID MEKLA

REDACTRICE EN CHEF
ASSIA MEKHENNEF

Rédaction/Administration

MAISON DE LA PRESSE
TAHAR DJAOUT
1, RUE BACHIR ATTAR
1^{er} MAI - ALGER

Marketing : 0770 150719
dp@cresus.dz
Site : www.cresus.dz
R. C. : 15B 0808682- 09/00

Impression : EPE/SPA SIMPRAL
20 rue de la liberté Alger
Tirage : 3000 exemplaires

« Pour votre publicité
s'adresser à : l'Entreprise
Nationale de Communication,
d'Édition et de publicité »

Agence ANEP 01, avenue
pasteur- Alger

Tél : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48/020.05.13.45
020.05.13.77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

ÉCONOMIE HORS HYDROCARBURES

Cap sur une croissance de 5%

Le projet de loi de finances 2027 table sur une croissance du PIB de 4,2%, la création de 125 675 emplois et d'importants investissements publics, tout en maintenant les dispositifs de soutien au pouvoir d'achat et au logement.

L'économie algérienne devrait poursuivre sa progression au cours des prochaines années. Selon les prévisions du projet de loi de finances (PLF) 2027, le produit intérieur brut (PIB) devrait croître de 4,2% en 2027, de 4,1% en 2028 et de 4,7% en 2029. La croissance hors hydrocarbures atteindrait, quant à elle, 5% en 2027, confirmant l'importance accordée à la diversification de l'économie nationale.

Ces projections ont été présentées par le ministre des Finances, Mohamed Lamine Lebbou, devant la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN). Le PIB nominal devrait s'établir à 53 122 milliards de dinars en 2027, puis à 58 088 milliards en 2028 et à 63 833 milliards en 2029.

PLUS DE 17 800 MILLIARDS DE DINARS DE DÉPENSES

Le PLF 2027 prévoit des recettes budgétaires supérieures à 9 251 milliards de dinars, en hausse de 7,4% par rapport à 2026. Les dépenses atteindraient 17 251,61 milliards de dinars en autorisations d'engagement et 17 882,65 milliards en crédits de paiement. Ces montants restent inférieurs aux demandes initiales des différents secteurs, qui dépassaient respectivement 20 411 milliards et 21 046 milliards de dinars. Le gouvernement entend poursuivre les investissements publics tout en préservant les mécanismes de soutien aux ménages. Les transferts destinés aux personnes sont estimés à 2 414,15 milliards de dinars, dont 717,7 milliards consacrés aux



produits de large consommation.

Cette enveloppe comprend 355,84 milliards de dinars pour les céréales, 94,31 milliards pour le lait et 122,05 milliards pour l'eau dessalée. Une autre dotation de 120 milliards de dinars est prévue pour contribuer à la stabilisation des prix du sucre, de l'huile et du café vert. Le soutien à l'énergie bénéficiera, pour sa part, de 25,5 milliards de dinars.

Ces mesures visent à préserver le pouvoir d'achat dans un contexte international marqué par les incertitudes géopolitiques, les tensions inflationnistes et la volatilité des marchés énergétiques.

125 675 POSTES D'EMPLOI ANNONCÉS

Le projet de budget prévoit

l'ouverture de 125 675 postes, dont 82 948 postes supplémentaires. Les dispositifs d'insertion mobiliseront une enveloppe globale de 368 milliards de dinars, répartie entre 210 milliards pour l'allocation chômage et 158 milliards pour l'intégration des agents des collectivités locales.

Le soutien à l'activité économique figure également parmi les priorités budgétaires. Une enveloppe de 395,88 milliards de dinars lui est destinée, tandis que 80 milliards seront consacrés aux bonifications des taux d'intérêt et 50 milliards au soutien des entreprises publiques économiques en difficulté.

Le texte prévoit, par ailleurs, une contribution de 100 milliards de dinars au profit de Sonelgaz,

80,76 milliards pour le développement agricole et 9 milliards pour les microcrédits distribués par l'intermédiaire de l'Agence nationale de gestion du microcrédit.

LOGEMENT ET GRANDS PROJETS : DES MILLIARDS MOBILISÉS

Le secteur du logement bénéficiera d'une enveloppe de 517,5 milliards de dinars au titre des crédits et des aides à l'accès au logement. Les financements couvriront les programmes en cours, les nouvelles opérations et les différentes formules d'aide, ainsi que les équipements publics nécessaires aux nouvelles villes et aux ensembles résidentiels intégrés.

Les programmes d'équipe-

ments prévoient notamment la réalisation de 320 écoles primaires, 140 collèges, 77 lycées et 50 polycliniques.

Parallèlement, le coût global des grands projets structurants recensés dans le document atteint 3 689,93 milliards de dinars. Il englobe notamment le gisement de minerai de fer de Gara Djebilet, le projet intégré de phosphate, la ligne ferroviaire Alger-Tamanrasset ainsi que les raccordements énergétiques nécessaires aux grands projets et aux périmètres agricoles du Sud.

Pour 2027, les crédits affectés à ces opérations s'élèvent à 62,4 milliards de dinars en autorisations d'engagement et à 360,73 milliards en crédits de paiement.

I. Khermane

BOURSE D'ALGER

La Cosob alerte sur les failles de conformité

Le marché financier algérien affiche une forte progression en 2025, sans pour autant avoir résorbé ses faiblesses structurelles. Dans son bilan annuel 2025, la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (Cosob) relève plusieurs insuffisances en matière de transparence, de conformité réglementaire et de modernisation des infrastructures. La valeur des transactions sur le marché secondaire a atteint 15,02 milliards de dinars en 2025, contre 2,76 milliards un an auparavant, soit une hausse de 443,97 %. Le volume des titres échangés a progressé de 498,19 %, passant de 1,3 million à 7,77 millions.

La capitalisation boursière s'est établie à 744,45 milliards de dinars à fin décembre, en hausse de 42,70 %. Cette progression a notamment été soutenue par les introductions en Bourse du Crédit populaire d'Algérie (CPA), en 2024, et de la Banque de développement local (BDL), en 2025.

Cette dynamique reste toutefois à relativiser. La concentration

des échanges autour des valeurs bancaires limite la portée de cette progression et pose la question de la diversification du marché ainsi que de sa capacité à financer davantage d'entreprises.

DES PERFORMANCES CONTRASTÉES

Le CPA arrive en tête avec un bénéfice net de 48,25 milliards de dinars et un dividende de 175 DA par action (+40 %). Son titre a progressé de 2 %, à 2 300 DA. La BDL a réalisé 27,31 milliards de dinars de bénéfice et relevé son dividende à 107 DA (+37,5 %), tandis que son action a clôturé à 1 410 DA (+0,7 %). Dans le secteur pharmaceutique, Biopharm a dégagé 9,47 milliards de dinars de bénéfice net et distribué 170 DA par action. Son titre a gagné 6 %, à 2 501 DA. Saida a enregistré 3,62 milliards de dinars de bénéfice et porté son dividende à 35 DA (+66,6 %), avec une hausse de 4 % de son action, à 420 DA. À l'inverse, Alliance Assurances a perdu 21 %, à 330 DA, malgré un bénéfice de 611,38 millions de dinars. Son dividende a

reculé de 26%, à 26 DA. EGH El Aurassi a réalisé 446,9 millions de dinars de bénéfice, sans dividende, tandis que son titre a chuté de 10%, à 360 DA. Sur le compartiment de croissance, Moustachir a progressé de 5%, à 800 DA, pour un bénéfice net de 16,22 millions de dinars, sans dividende. AOM Invest a reculé de 0,68 %, à 290 DA, dans un contexte de manquements aux obligations d'information financière.

DES MANQUEMENTS AUX OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE

La Cosob a délivré quatre avis pour des émissions obligataires et participatives totalisant 7,6 milliards de dinars, dont 3 milliards pour ALC, 4 milliards pour MLA, 200 millions pour BASA Algérie et 400 millions pour Relaxi. À fin 2025, Yinvesti demeurerait l'unique conseiller agréé en investissement participatif. Le marché comptait onze intermédiaires en opérations de Bourse, dont six banques publiques, trois privées et deux sociétés commerciales.

C'est sur le terrain de la conformité que le bilan de la Cosob fait ressortir les insuffisances les plus préoccupantes. Sur onze intermédiaires agréés, seuls Invest Market et la BEA ont transmis leur rapport de conformité dans les délais. Plusieurs sociétés ont également accusé des retards ou omis de publier leurs états financiers, limitant l'accès des investisseurs à une information fiable et actualisée. La Cosob pointe l'obsolescence du système de négociation et la vétusté du bâtiment de la Bourse d'Alger, malgré l'absence d'incidents en 2025. La modernisation des équipements est jugée nécessaire pour sécuriser les opérations et accompagner la hausse des échanges. Des avancées ont également été enregistrées en matière de gouvernance. Le CPA a examiné le rachat de ses propres actions et la représentation des petits porteurs au conseil d'administration. Moustachir a élargi son conseil de trois à douze membres, tandis qu'Alliance Assurances a approuvé le vote électronique à distance lors de ses assemblées générales.

QUATRE ENTITÉS SANCTIONNÉES

En 2025, la Cosob a renforcé son dispositif contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, avec l'adoption d'une nouvelle instruction, l'élaboration de six lignes directrices et la création prévue d'une Direction de la conformité. Elle a finalisé son évaluation sectorielle des risques, mené neuf contrôles sur place, sanctionné quatre entités et organisé dix sessions de formation.

En somme, le marché financier algérien a progressé en 2025, malgré des faiblesses, persistantes, notamment la concentration des échanges, les retards de publication et les manquements à la conformité et infrastructures vieillissantes.

La consolidation de cette croissance passe par un contrôle plus rigoureux, une meilleure transparence et la modernisation des outils de négociation, conditions essentielles pour renforcer la confiance des investisseurs.

Smail R.

FRANCE INTER REVIENT SUR LA LUTTE D'HENRI ALLEG LA QUESTION, CE LIVRE QUI FIT TREMBLER LA RÉPUBLIQUE TORTIONNAIRE

En revenant sur l'histoire d'Henri Alleg et de son ouvrage La Question, l'émission «Affaires sensibles», proposée sur France Inter, a exhumé le 9 octobre dernier, l'une des pages les plus accablantes de la guerre coloniale française en Algérie.

Synthèse S. MÉHALLA

De l'arrestation d'un journaliste en juin 1957 à la saisie de son livre en mars 1958, le récit retrace comment un témoignage écrit clandestinement dans une cellule est devenu une accusation publique contre la torture, le silence des institutions et la raison d'État. Une histoire qui dépasse le destin d'un homme pour interroger les fondements mêmes du système colonial. Des livres que l'on publie pour raconter une époque. D'autres surgissent pour en déchirer le mensonge. La Question, d'Henri Alleg, appartient à cette seconde catégorie. Publié en février 1958 aux Éditions de Minuit, alors que son auteur croupissait dans les prisons françaises, cet ouvrage provoque une déflagration politique et morale. Pour la première fois avec une telle force, la torture pratiquée par l'armée française en Algérie cesse d'être une dénonciation que les autorités peuvent aisément récuser. Elle devient un récit circonstancié, signé, documenté, porté par un homme qui en a personnellement subi les supplices. C'est cette histoire que restitue l'émission «Affaires sensibles», proposée sur France Inter par Fabrice Drouelle, dans un épisode consacré à Henri Alleg et à son livre La Question. Le programme, auquel est associée l'historienne Anne Simonin, directrice de recherche au CNRS et spécialiste de l'histoire de l'édition, reconstitue les circonstances de l'arrestation du journaliste, les tortures qu'il a endurées, l'écriture clandestine de son témoignage et la bataille menée pour le publier malgré la censure. Mais au-delà de la destinée singulière d'Henri Alleg, cette plongée dans les archives met à nu une contradiction historique fondamentale. Comment une République qui se réclamait des droits de l'homme, de la liberté et de la civilisation pouvait-elle, au nom de la défense d'un territoire qui n'est pas le sien, tolérer et couvrir des pratiques que ses propres principes condamnaient ? La question, précisément, est là.

DE LA DÉCOUVERTE DU COLONIALISME À LA CLANDESTINITÉ

Pour comprendre Henri Alleg, il faut remonter bien avant son arrestation. Né à Londres en 1921 dans une famille juive d'origine polonaise, Henri Salem, qui prendra le nom d'Henri Alleg, grandit dans un environnement marqué par les idéaux du Front populaire, l'antifascisme et les engagements de gauche. En 1939, encore jeune homme, il arrive en Algérie. Il découvre un pays qui ne ressemble guère à celui décrit par le discours officiel français. L'Algérie est alors présentée comme un prolongement naturel de la métropole, un ensemble de départements français où la souveraineté de Paris irait de soi. Mais derrière cette fiction d'unité territoriale se déploie une société profondément hiérarchisée, fondée sur la dépossession coloniale, les discriminations politiques et les inégalités économiques et sociales. La population musulmane algérienne, majoritaire, ne bénéficie pas des mêmes droits politiques que les Européens. La domination coloniale structure l'accès à la terre, à l'éducation, aux fonctions publiques



et à la représentation politique. Henri Alleg découvre cette réalité au contact de militants algériens nationalistes. Cette rencontre transforme durablement son regard. Il adhère au Parti communiste algérien et s'engage dans le journalisme. En 1951, il devient directeur d'Alger Républicain, quotidien qui défend les revendications sociales, dénonce les injustices coloniales et donne une place importante aux aspirations politiques des Algériens. Lorsque la révolution du 1er novembre 1954 ouvre une nouvelle phase du combat pour l'indépendance, les autorités françaises durcissent la répression. La presse opposée à la politique coloniale est particulièrement surveillée. En septembre 1955, Alger Républicain est interdit. Henri Alleg entre progressivement dans la clandestinité. Deux ans plus tard, son destin bascule.

JUIN 1957, ALGER SOUS LA TERREUR DES PARACHUTISTES

Au début de l'année 1957, la bataille d'Alger marque un tournant dans la guerre d'indépendance. Les autorités françaises confient aux parachutistes du général Jacques Massu des pouvoirs considérables pour démanteler les réseaux du Front de libération nationale. Sous couvert de rétablissement de l'ordre, l'armée organise un dispositif de contrôle, de renseignement et de représen-

sion qui multiplie les arrestations et les détentions extrajudiciaires. La torture devient un instrument de collecte de renseignements. Les disparitions de personnes arrêtées se multiplient. La frontière entre opérations militaires, enquêtes policières et justice est profondément brouillée. Le 11 juin 1957, Maurice Audin, jeune mathématicien, assistant à l'Université d'Alger et militant communiste favorable à l'indépendance, est arrêté à son domicile par des parachutistes. Le lendemain, Henri Alleg se présente chez lui, ignorant son arrestation. L'appartement est surveillé. Lorsqu'il comprend qu'il vient de tomber dans un piège, il tente de s'enfuir. Un policier le rattrape, revolver au poing. Les parachutistes arrivent peu après. Henri Alleg est arrêté à son tour. Il est conduit dans un centre de triage situé à El-Biar, sur les hauteurs d'Alger. Ces installations sont officiellement destinées à l'identification et à l'interrogatoire des suspects. Dans les faits, elles servent également de lieux de séquestration et de torture. Les militaires veulent connaître ses contacts, ses lieux d'hébergement, les membres de ses réseaux et les activités clandestines auxquelles il pourrait être associé. Henri Alleg refuse de répondre. Commence alors une succession de supplices que l'émission de France Inter resti-

tue dans leur brutalité. Les tortionnaires utilisent l'électricité, notamment à l'aide d'une magnéto de campagne. Les électrodes sont appliquées sur différentes parties de son corps, y compris les plus sensibles et les plus intimes. Les décharges provoquent des douleurs extrêmes et des contractions incontrôlables. Vient ensuite le supplice de l'eau. Attaché sur une planche, le visage recouvert d'un tissu, Alleg subit des écoulements continus qui provoquent une sensation de noyade. À plusieurs reprises, il perd connaissance. Les sévices se poursuivent par des brûlures, des coups, des privations et des humiliations. Les interrogatoires obéissent à une logique répétitive. Faire souffrir, interrompre, interroger, recommencer. L'objectif n'est pas de juger un homme, mais de le briser. Ce qui frappe dans le témoignage d'Alleg, c'est la précision avec laquelle il décrit cette mécanique. Il identifie les gestes, les équipements, les attitudes et les paroles de ses bourreaux. La torture apparaît non comme une explosion incontrôlée de violence, mais comme une pratique organisée au service d'un objectif militaire. Maurice Audin, le témoin d'une disparition

AU COURS DE SA DÉTENTION, HENRI ALLEG APERÇOIT MAURICE AUDIN

Le jeune mathématicien a lui-même subi des interrogatoires violents. Les militaires cherchent à utiliser sa présence pour convaincre Alleg de parler. Cette rencontre sera l'un des éléments les plus importants du témoignage. Maurice Audin ne retrouvera jamais la liberté. Les autorités françaises soutiendront qu'il s'est évadé. Cette version officielle, longtemps maintenue, sera progressivement démontée par les historiens, les témoignages et le combat obstiné de sa famille. En septembre 2018, le président Emmanuel Macron reconnaîtra la responsabilité de l'État français dans la disparition et la mort de Maurice Audin, ainsi que l'existence d'un système ayant permis la torture pendant la guerre d'Algérie. La présence d'Audin dans le récit d'Alleg donne ainsi à La Question une dimension supplémentaire. Le livre ne témoigne pas seulement des souffrances d'un homme qui a survécu. Il éclaire également sur le sort de ceux qui ont disparu dans les circuits de la répression coloniale.

LE SILENCE COMME ULTIME RÉSISTANCE

Les tortionnaires ne parviennent pas à obtenir les renseignements recherchés. Ils changent de méthode. Ils menacent la femme d'Henri Alleg, Gilberte, et ses enfants. Ils décrivent les violences qu'ils pourraient leur infliger. Cette pression psychologique atteint le journaliste avec une intensité particulière. Il sait que les menaces ne sont pas nécessairement gratuites. Les militaires recourent également à une injection de pentothal, un barbiturique utilisé dans certaines pratiques d'interrogatoire sous le nom trompeur de sérum de vérité. ●●●

●●●

L'idée est de diminuer sa vigilance pour lui soutirer des confidences. Mais cette tentative échoue elle aussi. À travers cette résistance, une dimension politique essentielle apparaît. Alleg ne cherche pas seulement à préserver sa dignité personnelle. Il refuse de livrer d'autres hommes à la machine répressive dont il est lui-même prisonnier. L'émission rapporte également un épisode particulièrement émouvant. Dans sa cellule, un détenu algérien, voyant son état physique, lui apporte une aide élémentaire, le couvre et tente de le réconforter. Dans cet univers de violence, ce geste de solidarité rappelle que l'humanité survit parfois précisément là où les institutions chargées de la protéger l'ont abandonnée. Henri Alleg sort vivant de cette épreuve. Mais il comprend rapidement que sa survie ne suffit pas. Il faut témoigner.

DE LA PLAINTE JUDICIAIRE AU MANUSCRIT CLANDESTIN

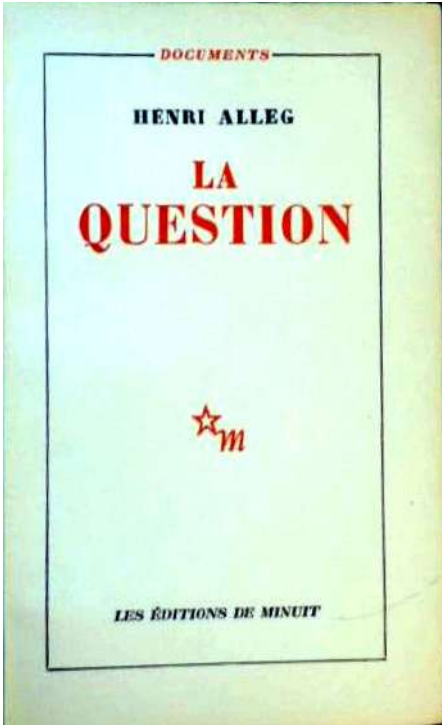
Après avoir subi des tortures, Henri Alleg décide de dénoncer les violences qu'il a vécues. En juillet 1957, il rédige une plainte qui est publiée dans le journal L'Humanité. Avec l'aide de son avocat, il écrit ensuite un témoignage dans sa cellule de prison. Les pages sont sorties clandestinement grâce à ses avocats. Son écriture devient alors un moyen de résister et de révéler la vérité sur la torture pendant la guerre d'Algérie.

JÉRÔME LINDON, L'ÉDITEUR QUI REFUSA LE SILENCE

Reste à publier le manuscrit. L'entreprise est dangereuse. En pleine guerre d'Algérie, dénoncer nommément les pratiques de l'armée française expose un éditeur à des poursuites, à des saisies et à de lourdes conséquences financières. Plusieurs éditeurs hésitent ou refusent. Jérôme Lindon, directeur des Éditions de Minuit, accepte. Son choix n'a rien d'anodin. Fondées clandestinement pendant l'Occupation allemande, les Éditions de Minuit ont publié dès 1942 «Le Silence de la mer», de Vercors, ouvrage devenu l'un des symboles de la résistance intellectuelle au nazisme. Quinze ans plus tard, la maison se retrouve face à une autre exigence de résistance, cette fois contre des pratiques commises par les institutions de son propre pays. Lindon sait que la publication peut mettre en danger sa maison. Il décide néanmoins d'assumer le risque. Le contrat est signé le 7 janvier 1958 avec Gilberte Alleg, au nom de son mari détenu. L'éditeur intervient sur le manuscrit et choisit un titre d'une puissance exceptionnelle. Le récit initialement intitulé Interrogatoire sous la torture devient La Question. Ce titre concentre plusieurs significations. Sous l'Ancien Régime, la question désignait la torture judiciaire destinée à obtenir des aveux. Le mot renvoie aussi à la question algérienne, expression par laquelle le pouvoir français désignait le conflit colonial sans en reconnaître pleinement la nature. Enfin, il évoque la tradition des grands combats intellectuels contre la raison d'État, notamment l'affaire Dreyfus. En deux mots, Lindon donne au témoignage d'Alleg une portée qui dépasse l'expérience individuelle. La question n'est plus seulement celle des souffrances d'un détenu. Elle devient celle de la responsabilité d'un État.

FÉVRIER 1958, LA DÉFLAGRATION

En février 1958, Henri Alleg publie «La Question» aux Éditions de Minuit. Dans ce livre, il témoigne des tortures qu'il a subies



pendant la guerre de Libération nationale. Son ouvrage connaît rapidement un grand succès et provoque de nombreuses réactions parmi les journalistes, les écrivains et les intellectuels, notamment Jean-Paul Sartre. Ce témoignage permet de dénoncer les méthodes utilisées par l'armée française et de lancer un débat important sur la torture et les droits de l'homme.

MARS 1958, LA FRANCE SAISIT LE LIVRE

En mars 1958, les autorités françaises saisissent plusieurs milliers d'exemplaires du livre «La Question» d'Henri Alleg, car il dénonce les tortures pratiquées pendant la guerre d'Algérie. Cependant, la censure arrive trop tard, car le livre est déjà connu et circule dans plusieurs pays. Des éditeurs étrangers poursuivent sa publication. Cette affaire montre que les autorités ont essayé de cacher la vérité, mais que le témoignage d'Henri Alleg a continué à se diffuser dans le monde.

LES INTELLECTUELS CONTRE LA RAISON D'ÉTAT

La saisie provoque une vague de protestations. En avril 1958, André Malraux, Roger Martin du Gard, François Mauriac et Jean-Paul Sartre adressent une déclaration solennelle au président René Coty. Ils réclament une enquête impartiale sur les faits rapportés par Henri Alleg et demandent aux pouvoirs publics de condamner sans ambiguïté l'usage de la torture. Cette mobilisation constitue un moment important de l'histoire intellectuelle française. Elle révèle que le débat sur la guerre d'Algérie ne peut plus être réduit à une opposition entre partisans et adversaires de l'indépendance. Il engage désormais la conception même de la République. Une démocratie peut-elle invoquer les droits de l'homme tout en permettant la torture dans les territoires qu'elle administre ? La défense de l'État justifie-t-elle la suspension de toute exigence morale ? L'honneur d'une armée réside-t-il dans la dissimulation de ses crimes ou dans la capacité à les reconnaître et à les sanctionner ? Ces interrogations divisent profondément la société française. Pour les défenseurs de la politique coloniale, les dénonciations risquent d'affaiblir les militaires engagés en Algérie. Pour leurs adversaires, le véritable déshonneur ne réside pas dans la révélation des crimes, mais dans leur commission et leur dissimulation.

La bataille autour de «La Question» devient ainsi une bataille pour la définition même de l'honneur national.

1960-1962, LA CONDAMNATION D'ALLEG ET L'INDÉPENDANCE

Pendant que son livre circule à travers le monde, Henri Alleg demeure prisonnier. Le 15 juin 1960, il est condamné par le tribunal militaire d'Alger à dix ans de détention pour des faits liés à la sûreté de l'État et à ses activités politiques clandestines. Sa plainte contre ses tortionnaires, elle, ne débouche pas sur les condamnations qu'il espérait. Transféré en métropole, il est détenu à Rennes. En octobre 1961, il parvient à s'évader d'un établissement hospitalier près de Rennes avec l'aide de militants communistes. Il rejoint ensuite la Tchécoslovaquie. Quelques mois plus tard, le 5 juillet 1962, l'Algérie accède à l'indépendance. Henri Alleg retourne dans le pays auquel il a consacré une grande partie de sa vie militante et journalistique. Il participe à la renaissance d'Alger République, avant que le journal ne soit de nouveau interdit. Alleg repart ensuite en France, où il poursuit ses activités de journaliste et d'écrivain. Il meurt le 17 juillet 2013, à l'âge de 91 ans. Son nom demeure indissociable de l'un des plus importants témoignages sur la torture pendant la guerre d'indépendance algérienne.

LA TORTURE, UN SYSTÈME ET NON UNE ANOMALIE

L'un des grands mérites du récit proposé par l'émission «Affaires sensibles» est de restituer les mécanismes concrets de la répression. À travers les interrogatoires d'Henri Alleg apparaît une organisation où interviennent des militaires, des officiers, des personnels médicaux et des structures de détention. Les violences ne sont pas seulement celles d'individus livrés à leur brutalité. Elles s'inscrivent dans un dispositif destiné à obtenir des renseignements par la contrainte. La torture devient une technique de gouvernement de la population colonisée. C'est cette dimension qui interdit de réduire la question à quelques excès commis par des soldats. La responsabilité des auteurs matériels est évidente. Mais elle n'épuise pas celle des commandements, des autorités civiles et des institutions qui ont rendu possibles ces pratiques, les ont tolérées ou n'ont pas assuré leur sanction. Il faut aussi rappeler que les victimes algériennes de la torture furent infiniment plus nombreuses que les quelques figures dont l'histoire a conservé les noms. La singularité d'Henri Alleg réside dans sa capacité à faire entendre, grâce à son métier, ses réseaux et la publication de son témoignage, une réalité vécue par tant d'autres dans l'anonymat. Son livre ne doit donc pas être lu comme l'histoire isolée d'un Européen victime de la guerre coloniale. Il constitue l'une des portes d'entrée les plus puissantes dans l'histoire de la violence exercée contre la population algérienne.

CE QUE LA MÉMOIRE FRANÇAISE DOIT ENCORE À L'ALGÉRIE

La reconnaissance officielle de certains crimes coloniaux a progressé au fil des décennies. L'affaire Maurice Audin en constitue un exemple majeur. Mais reconnaître une responsabilité particulière ne revient pas à avoir épuisé la question de la responsabilité historique globale.

Les disparitions, les exécutions sommaires, les détentions arbitraires, les déplacements forcés et les tortures appellent encore un travail de connaissance, d'ouverture des archives et de restitution de la mémoire des victimes. L'histoire d'Henri Alleg rappelle également le rôle irremplaçable du journalisme et de l'édition dans la révélation des crimes d'État. Sans les avocats qui ont fait sortir le manuscrit, sans Jérôme Lindon qui a accepté de le publier, sans les journalistes qui ont relayé les révélations et sans les intellectuels qui ont contesté la censure, «La Question» n'aurait peut-être jamais atteint une telle audience. Il y a là une leçon qui dépasse largement la guerre d'Algérie. À cet égard, la décision de Jérôme Lindon conserve une valeur exemplaire. Il savait qu'il pouvait perdre sa maison d'édition. Il a néanmoins choisi de publier. Henri Alleg, de son côté, savait que ses écrits pouvaient lui valoir de nouvelles représailles. Il a choisi de témoigner. L'un avait survécu à la torture. L'autre refusait que la vérité soit étranglée par la censure. Leur rencontre a donné naissance à un livre qui allait durablement marquer l'histoire de la guerre d'Algérie.

LA QUESTION QUE LA CENSURE N'A PAS PU ÉTOUFFER

En consacrant une émission à «La Question», France Inter remet en lumière un épisode où la société française fut confrontée à l'écart vertigineux entre les principes proclamés par la République et les pratiques de son pouvoir colonial. Ce retour sur l'histoire est d'autant plus significatif qu'il intervient dans un contexte où les mémoires de la colonisation et de guerre de Libération nationale continuent de traverser les relations entre Alger et Paris. Mais la mémoire ne saurait se réduire à une querelle diplomatique ni à une compétition de récits nationaux. Elle suppose d'abord l'établissement des faits. Henri Alleg avait précisément fait ce choix. Face à ceux qui lui demandaient des noms sous la torture, il avait opposé le silence. Face à ceux qui voulaient ensuite imposer le silence sur leurs méthodes, il avait opposé l'écriture. C'est toute la puissance de ce renversement. Les tortionnaires avaient voulu lui arracher la parole pour détruire d'autres résistances. Il reprit cette parole pour dénoncer le système qui les protégeait. Les autorités coloniales avaient voulu saisir son livre pour défendre l'image de l'armée. Elles contribuèrent à en faire un symbole international de la dénonciation de la torture. L'histoire aura finalement donné à ce petit ouvrage une portée que ni ses bourreaux ni ses censeurs n'avaient imaginée. La véritable question posée par Henri Alleg n'était pas de savoir combien de souffrances un homme pouvait endurer avant de céder. Elle était de comprendre comment une République qui se disait patrie des droits de l'homme avait pu faire de la torture un instrument de sa domination coloniale. En 1958, la France a pu saisir «La Question». Elle n'a jamais réussi à confisquer la réponse.

S. M.

Sources : émission «Affaires sensibles», 9 octobre 2026, France Inter, épisode consacré à «La Question» d'Henri Alleg. Éditions de Minuit, notice bibliographique de «La Question ». Archives du journal «Le Monde» des 20 février 1958 et 4 octobre 1961. Témoignage de Roland Rappaport sur l'histoire du manuscrit, publié dans «Le Monde» le 24 juillet 2013. Association Josette et Maurice Audin.

ATTEINTE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le dossier d'un détenu réexaminé en appel

Le tribunal criminel d'Alger, siégeant en deuxième instance, devra examiner prochainement le dossier d'Oukaci Nacer, un éboueur de profession et ancien champion arabe et africain d'athlétisme, poursuivi notamment pour des faits liés à des publications sur les réseaux sociaux et à des contacts présumés avec des personnes recherchées par la justice.

Par Redouane Hannachi

La chambre criminelle de la Cour suprême a récemment accepté le pourvoi en cassation introduit par le procureur général contre la décision rendue en appel. Dans son mémoire, le ministère public a estimé que l'accusé avait bénéficié de circonstances atténuantes trop importantes au regard des faits qui lui sont reprochés. Lors de son procès devant le tribunal criminel d'Alger en deuxième instance, Oukaci Nacer avait été condamné à trois ans de prison, dont 18 mois avec sursis. Il était poursuivi pour atteinte à la personne du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, et à celle du chef d'état-major de l'Armée nationale populaire (ANP), le général d'armée Saïd Chane-griha. L'intéressé avait été interpellé sur son lieu de travail, à Bir Mourad Raïs. Les accusations retenues contre lui portaient notamment sur l'incitation à la propagation d'idées susceptibles de porter atteinte à la sécurité de l'État et l'appel à la rébellion. Il lui était également reproché d'avoir appelé ses collègues à organiser des manifestations en vue de créer un syndicat pour les travailleurs de Netcom.

DES ÉCHANGES SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX AU CŒUR DU DOSSIER

Selon les éléments présentés à l'audience, l'accusé aurait entretenu des contacts avec Mohamed Larbi Zitout et Amir Boukhars, dit « Amir DZ », ainsi qu'avec Yasmine Si Hadj Mohand. Les enquêteurs lui reprochaient également d'avoir réagi à des publications critiques envers les autorités et exprimé son opposition à l'incarcération de Brahim Lalami. Au cours de son audition,



Oukaci Nacer a reconnu avoir commenté sur Facebook les aides financières accordées par l'État algérien à la Tunisie et à la Palestine. Il a toutefois nié s'être opposé à l'aide apportée aux Palestiniens ou avoir critiqué le chef d'état-major de l'ANP. Il a également reconnu avoir sollicité la publication d'informations sur les mouvements de grève organisés par les éboueurs en 2019. Il a affirmé avoir versé 3 000 dinars à Larbi Zitout afin que celui-ci relaie les revendications des travailleurs du secteur. S'appuyant sur les résultats de l'expertise électronique de son téléphone portable et de son compte Facebook, le procureur général avait requis dix ans de prison ferme. Selon l'accusation, ces investigations avaient permis d'établir des contacts avec des personnes présentées par les autorités comme des membres du mouvement Rachad, notamment Larbi Zitout et Amir Boukhars, qui font l'objet de mandats d'arrêt internationaux.

LA DÉFENSE CONTESTE LES ACCUSATIONS

De son côté, l'avocate de la défense,

Fetta Sadat, a contesté les faits reprochés à son client. Elle a soutenu que les éléments du dossier reposaient essentiellement sur des opinions et des commentaires qui, selon elle, ne constituaient ni une atteinte à la sécurité de l'État ni une offense au président de la République ou au chef d'état-major. L'avocate a également affirmé que son client avait partagé certaines publications sans nécessairement en mesurer la portée, estimant que les propos concernés ne présentaient pas de caractère terroriste. Elle a enfin appelé la juridiction à tenir compte de la situation sociale de l'accusé et à lui accorder le bénéfice des circonstances atténuantes. Lors de son premier procès devant le tribunal criminel de première instance de Dar El Beïda, Oukaci Nacer avait été condamné à trois ans de prison, dont une année avec sursis. L'examen du pourvoi en cassation ouvre une nouvelle étape judiciaire dans cette affaire. La décision de la Cour suprême porte sur le recours introduit par le ministère public et ne préjuge pas, à elle seule, de l'issue de la procédure à venir.

R. H.

AFFAIRE LAZIZI CHAHRA

La Cour suprême accepte les pourvois en cassation

La Cour suprême a accepté les pourvois en cassation introduits par la défense de l'homme d'affaires Lazizi Chahra et de son fils Amar, condamnés respectivement à 12 et 10 ans de prison ferme dans une affaire de transferts présumés illicites de capitaux vers l'étranger. Le dossier devra être examiné prochainement, notamment au regard des vices de forme soulevés par les avocats. L'affaire concerne des opérations financières portant sur des montants considérables, estimés à près de 10 960 milliards de centimes. Selon les éléments de l'instruction judiciaire, les deux prévenus auraient bénéficié de crédits bancaires en devises dépassant 200 millions de dollars et 169 millions d'euros, accordés par des agences bancaires implantées à Sétif et à Bordj Bou Arréridj. Lors du procès en appel devant la 10e chambre pénale de la cour d'Alger, le procureur général avait requis l'aggravation des peines prononcées contre le père et son fils. Il avait également demandé cinq ans de prison ferme contre deux autres prévenus, relaxés en première instance. De leur côté, les principaux accusés ont

affirmé avoir respecté les procédures liées à leurs opérations bancaires et commerciales. Ils ont notamment soutenu détenir les pièces comptables justifiant les transactions effectuées, notamment celles relatives à l'importation de grandes quantités de tissus et de produits de marque Total. La représentante du Trésor public avait, pour sa part, réclamé une indemnisation équivalant à cinq fois le montant de l'amende infligée aux mis en cause. Les avocats de la défense avaient plaidé la relaxe pure et simple de leurs clients, dénonçant ce qu'ils ont présenté comme un montage visant à les incriminer tout au long de l'enquête préliminaire. Condamnés par le pôle pénal économique et financier du tribunal de Sidi M'hamed, les deux hommes sont actuellement incarcérés, respectivement à la prison d'El Harrach et à celle d'Aïn Soltane, dans la wilaya de Bordj Bou Arréridj. Au cours de son audition, le fils avait notamment déclaré que son père n'était pas impliqué dans les opérations litigieuses, affirmant avoir effectué seul les transactions bancaires et commerciales. L'acceptation

des pourvois en cassation ouvre désormais une nouvelle étape procédurale. La Cour suprême devra examiner les moyens soulevés par la défense, sans que cette décision ne préjuge, à elle seule, de l'issue définitive de l'affaire.

R. H.

PUBLICATION DE VIDÉOS D'AMIR DZ ET DE LARBI ZITOUT

Trois ans de prison ferme pour l'accusé

La peine prononcée contre H. Abdelhalim a été aggravée. Siégeant en matière criminelle en deuxième instance, le tribunal d'Alger l'a condamné hier à trois ans de prison ferme pour avoir été en contact avec Amir DZ et Larbi Zitout et publié des propos jugés diffamatoires à l'encontre de magistrats. À la barre, le prévenu a reconnu avoir diffusé des vidéos des deux hommes, dans lesquelles des atteintes auraient été portées aux symboles de l'État, notamment

ATTEINTE À L'UNITÉ NATIONALE

Le procès de Chérif Mellal renvoyé au 3 novembre

Le procès de l'ancien président de la Jeunesse sportive de Kabylie (JSK), Chérif Mellal, a été renvoyé au 3 novembre prochain par la présidente de la 10e chambre pénale de la cour d'appel d'Alger. Ce report est motivé par l'absence des avocats de la défense. Pour rappel, Chérif Mellal avait été relaxé le 8 janvier 2024 par la cour d'appel d'Alger dans cette affaire liée à des accusations d'atteinte à l'unité nationale. Il avait auparavant été condamné en première instance par le tribunal de Sidi M'hamed à 18 mois de prison ferme. Par ailleurs, l'ancien dirigeant de la JSK a récemment été condamné à quatre ans de prison ferme par la 1re chambre pénale de la cour d'appel d'Alger, dans une autre affaire renvoyée après cassation et portant sur des faits de blanchiment d'argent et d'enrichissement illicite.

R. H.

APOLOGIE D'ACTES TERRORISTES

L'historien Tahar Ouhachi jugé le 31 décembre

Le tribunal criminel de première instance de Blida examinera, le 31 décembre prochain, l'affaire de l'historien Tahar Ouhachi, poursuivi pour apologie d'actes terroristes au moyen des technologies de l'information et de la communication, ainsi que pour propagation de fausses informations susceptibles de porter atteinte à l'ordre et à la sécurité publics. Le mis en cause est détenu à la prison de Blida en exécution d'un mandat de dépôt délivré le 15 février 2026 par le juge d'instruction près le tribunal d'El Affroun, relevant de la cour de Blida. Enseignant universitaire depuis près de vingt ans et chercheur en histoire antique, Tahar Ouhachi s'est également intéressé, dans ses travaux, à l'histoire du mouvement national algérien. Il est notamment l'auteur d'une thèse achevée et déposée auprès du comité scientifique de l'université d'Alger, consacrée à «L'histoire romaine dans les pratiques historiographiques en Algérie de 1930 à 1986».

R. H.

à la personne du président de la République, au ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, aux institutions militaires et à la justice. Lors de son premier jugement, H. Abdelhalim avait écopé de 18 mois de prison avec sursis. La juridiction saisie en deuxième instance a finalement revu cette peine à la hausse, en prononçant une condamnation à trois ans d'emprisonnement ferme.

R. H.

DÉVELOPPEMENT DU TOURISME INTÉRIEUR

Meddahi souligne l'importance de la numérisation

La ministre a déclaré que «la stratégie numérique mise en place conformément aux instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, relatives à la généralisation de la numérisation dans tous les secteurs, vise à développer le tourisme intérieur sous toutes ses formes, notamment thermal, montagnard et saharien».

La ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Mme Houria Meddahi, a souligné ce lundi à Blida l'importance de la numérisation pour le développement du tourisme intérieur, à travers l'utilisation de technologies modernes visant à moderniser la gestion et la promotion des atouts touristiques des différentes wilayas du pays. Après avoir assisté à une présentation détaillée de la situation du secteur à Blida, en début de sa visite de travail et d'inspection dans la wilaya, en compagnie du wali, M. Djamel Eddine Hashas, la ministre a déclaré que «la stratégie numérique mise en place conformément aux instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, relatives à la généralisation de la numérisation dans tous les secteurs, vise à développer le tourisme intérieur sous toutes ses formes, notamment thermal, montagnard et saharien». La ministre a souligné la volonté de son département d'améliorer les plateformes de promotion touristique afin de proposer une carte interactive des destinations touristiques à travers le pays, de



mettre en valeur leurs atouts touristiques variés et les différents services modernes proposés, ainsi que d'améliorer la qualité des services, de lier le tourisme à la transformation numérique et de valoriser le patrimoine culturel et civilisationnel». Dans le même ordre d'idées, la même responsable a indiqué que le ministère poursuivait la modernisation des différents modes de gestion administrative, notamment par l'intégration de la numérisation et des technologies modernes dans diverses opérations telles que la gestion,

la réservation et le paiement électronique, ce qui contribue à l'amélioration des services. Dans le cadre de cette visite, la ministre présidera aujourd'hui l'inauguration de plusieurs nouvelles structures hôtelières, tant dans la commune touristique de Chréa et au centre-ville de Blida. Elle inspectera également d'autres structures en cours de réalisation et visitera une exposition consacrée à l'artisanat traditionnel à la Maison de l'artisanat traditionnel d'Ouled Yaïch, ainsi qu'à un atelier de formation dédié à la distillation de l'eau de rose et à un espace réservé aux guides touristiques.

ALLOCATION DE SOLIDARITÉ POUR LE RAMADAN 2027

Poursuite des inscriptions de jusqu'au 9 novembre

Le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, a annoncé, lundi dans un communiqué, que les inscriptions pour bénéficier de l'allocation de solidarité spéciale pour le mois de ramadhan 2027, lancées dimanche, se poursuivront jusqu'au 9 novembre prochain. A ce titre, le ministère porte à la connaissance des citoyennes et citoyens souhaitant s'inscrire pour bénéficier de l'allocation de solidarité spéciale pour le mois de ramadhan 2027, estimée à 10.000 DA, que les inscriptions, lancées dimanche, s'étaleront sur une durée de 30 jours pour prendre fin le lundi 9 novembre 2026, conformément à l'arrêté du ministre, portant fixation des dates de début et de fin de la révision annuelle du fichier numérique des personnes remplissant les conditions d'éligibilité à l'allocation de solidarité spéciale pour le mois de ramadhan 2027. Ainsi, «les personnes souhaitant s'inscrire et réunissant les conditions d'éligibilité prévues par le décret exécutif n° 25-86 instituant une allocation de solidarité spéciale pour le mois de ramadhan, consultable et téléchargeable sur le site électronique du ministère, sont invitées à engager les démarches nécessaires, tout en veillant à fournir des informations exactes et précises». Les inscriptions s'effectuent via le site électronique du ministère de l'Intérieur, ou en se rendant directement au siège de la commune de résidence muni du formulaire de demande de l'allocation, téléchargeable également sur le site officiel du ministère. A noter que les citoyens déjà inscrits et ayant bénéficié de l'allocation de solidarité au titre de l'année 2026 ne sont pas concernés par le renouvellement de leur demande, conclut le communiqué.

WINIFRED MÜLLER, DIT « SI MUSTAPHA » Hommage à un ami de la Révolution algérienne

Le Musée national du moudjahid a organisé, lundi, une conférence historique à l'occasion du 33e anniversaire de la disparition de Winifred Müller, militant et ami de la Révolution algérienne, connu sous le nom de « Si Mustapha » Müller. Cette rencontre a permis de revenir sur le parcours militant de cette figure et sur sa contribution au soutien de la lutte de libération nationale. À cette occasion, la responsable par intérim du Musée national du moudjahid, Salima Thabet, a souligné que la commémoration de la disparition de Winifred Müller constituait une occasion de rappeler le soutien qu'il avait apporté à la Révolution algérienne, notamment à travers son activité au

sein du réseau Johnson et sa participation au transport de valises au profit des combattants. De son côté, sa fille, Rachida Müller, a retracé le parcours militant de son père, qui avait rejoint les rangs du Front de libération nationale (FLN) en tant que porteur de valises, chargé notamment de transporter des documents et des armes. Elle a rappelé qu'il avait échappé à deux tentatives d'assassinat attribuées à l'organisation française d'extrême droite «La Main rouge». Winifred Müller fut également l'un des principaux artisans des opérations de guerre psychologique menées durant la Révolution. Selon sa fille, il avait notamment réussi à convaincre plus de 4 300

soldats de la Légion étrangère servant dans les rangs de l'armée française de renoncer à la guerre en Algérie. Après l'indépendance, il avait poursuivi son engagement en contribuant à l'effort national de construction. Il avait notamment travaillé comme traducteur au ministère de l'Information et écrit plusieurs ouvrages historiques. Il avait également obtenu la nationalité algérienne. En marge de cette rencontre, Rachida Müller a remis au Musée national du moudjahid un ensemble de photographies et de documents historiques relatifs à la Révolution algérienne, conservés par son père. Ces archives ont été présentées au public pour la première fois.

MÉTÉO

De la pluie et de la grêle sur plusieurs wilayas

L'Office nationale de la météorologie a annoncé hier, de fortes pluies orageuses, localement intenses, et de la grêle dans plusieurs wilayas du sud du pays. Selon un Bulletin météorologique spécial (BMS), des pluies accompagnées de chutes de grêle, avec des cumuls pouvant atteindre localement 40 mm, sont prévues à partir de mardi (hier, ndlr) à 12h jusqu'à ce mercredi à 15h, dans les wilayas de Ouargla, El Meniaa, In Salah,

Béni Abbès, Adrar, Timimoun, Tamanrasset, In Guezam et Bordj Badji Mokhtar. Par ailleurs, les services météorologiques mettent en garde contre de fortes précipitations orageuses, accompagnées de grêle, avec des cumuls dépassant 30 mm, à partir de mardi à 12h jusqu'à ce mercredi à 3h du matin. Cette alerte concerne les wilayas de Béchar, Naâma, El Bayadh, Laghouat, Tougourt, El Oued, Illizi et Ghardaïa.



Votre quotidien
chaque jour
chez votre buraliste

WASHINGTON-TÉHÉRAN

Les signes d'une nouvelle escalade se multiplient

La multiplication des signaux militaires et diplomatiques fait planer le risque d'un nouvel embrasement régional, sur fond de rivalités entre grandes puissances.

L'Iran renforce ses dispositifs de défense et fortifie plusieurs sites stratégiques, notamment des installations nucléaires et des zones frontalières, en prévision d'une éventuelle reprise des frappes américaines. Selon le Wall Street Journal, des images satellitaires révèlent de nouvelles fortifications destinées à améliorer la résistance de ces infrastructures aux bombardements, alors que les États-Unis renforcent parallèlement leur présence militaire au Moyen-Orient avec le déploiement annoncé d'un troisième groupe aéronaval.

Ces préparatifs interviennent dans un contexte de fortes tensions régionales et d'incertitudes quant à l'évolution du conflit. Washington se prépare à une éventuelle reprise des hostilités, tandis que Téhéran cherche à consolider ses capacités défensives face à la menace de nouvelles opérations militaires américaines.

SOUTIEN SIGNIFICATIF DE MOSCOU ET PÉKIN

Sur le plan diplomatique, le président américain Donald Trump a écarté l'hypothèse d'une aide significative de la Russie et de la Chine à l'Iran. Dans un message publié lundi soir sur son réseau social Truth Social, il a affirmé ne pas croire que Moscou et Pékin soutiennent militairement Téhéran. « Si elles le font, c'est à un niveau très limité », a-t-il déclaré, estimant que les



deux puissances avaient « beaucoup à perdre » en intervenant dans le conflit. Il a également assuré que Washington serait rapidement informé de toute assistance apportée à l'Iran.

Cette déclaration intervient alors que la Russie et la Chine entretiennent des relations étroites avec Téhéran. Moscou a mis en garde contre le risque de voir la guerre provoquer une course aux armements nucléaires au Moyen-Orient, tandis que Pékin a dénoncé les frappes américaines contre l'Iran, les qualifiant de violation de la souveraineté iranienne.

Des informations faisant état d'un éventuel soutien chinois à Téhéran ont toutefois alimenté les interrogations. Des rapports ont notamment évoqué la

livraison à l'Iran de lanceurs de missiles antiaériens portables ainsi qu'une aide présumée permettant au pays de contourner les sanctions visant ses exportations pétrolières. En septembre, Trump avait également minimisé la portée d'informations selon lesquelles des entités chinoises auraient fourni à l'Iran des images satellitaires d'une base militaire en Jordanie, avant une attaque ayant tué trois militaires américains en juillet.

LA PRESSION DIPLOMATIQUE S'ACCENTUE

Parallèlement, la pression diplomatique sur Téhéran s'intensifie. Les États-Unis et le Royaume-Uni ont conduit une initiative de condamner

tion internationale des activités iraniennes jugées hostiles à l'étranger, avec la participation de plus de vingt pays. Cette démarche fait suite à des accusations visant les Gardiens de la révolution iraniens, soupçonnés d'avoir orchestré un projet d'attaque contre une base aérienne britannique utilisée par des bombardiers américains. Le Premier ministre britannique, Andy Burnham, a estimé que les Gardiens de la révolution avaient « presque certainement » dirigé ce présumé projet terroriste. Londres a, dans la foulée, imposé des sanctions à des responsables liés aux activités iraniennes à l'étranger.

Depuis le déclenchement de la guerre, le 28 février, avec les frappes américaines et sionistes contre l'Iran, le conflit s'est étendu à plusieurs fronts. Téhéran a riposté par des attaques contre l'entité sioniste et des pays du Golfe accueillant des bases américaines. Les opérations militaires américaines et sionistes contre l'Iran, ainsi que les frappes sionistes au Liban, ont fait des milliers de morts et provoqué le déplacement de millions de personnes. Entre renforcement militaire, pressions diplomatiques et incertitudes sur le rôle des grandes puissances, les perspectives d'une désescalade demeurent fragiles, tandis que les préparatifs militaires laissent craindre une nouvelle intensification des affrontements.

R.I/agences

SUD-LIBAN

Nabih Berri appelle à maintenir la présence de l'ONU

Les commissions parlementaires conjointes libanaises se réuniront aujourd'hui, à la demande du président de la Chambre des députés, Nabih Berri, pour examiner huit dossiers portant notamment sur la coopération financière internationale, les infrastructures, la gestion des déchets, la transformation numérique et la situation des enseignants contractuels.

À l'ordre du jour figurent plusieurs projets de loi transmis par décret. Le premier concerne l'autorisation donnée au gouvernement libanais d'augmenter la participation de l'État au capital de la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation, à travers une souscription à sa troisième augmentation générale de capital.

Les députés examineront également un projet de loi visant à approuver un accord d'amendement standardisé entre le Liban et la Banque islamique de développement. Ce texte concerne les projets

en cours affectés par la transition vers un nouvel indice de référence, après l'abandon du taux LIBOR.

Un autre dossier porte sur l'autorisation de conclure un accord relatif aux services de transport aérien entre le Liban et la Côte d'Ivoire.

Les commissions se pencheront par ailleurs sur un projet de loi prévoyant l'annulation de trois prêts destinés au financement de projets d'infrastructure et d'équipements publics. Ceux-ci concernent la construction de la route côtière sud, l'approvisionnement du Grand Beyrouth en eau potable à travers le barrage de Bisri, ainsi que la construction de la faculté des sciences de la santé à Fanar, dans le cadre du projet de développement de l'Université libanaise. L'ordre du jour comprend également une proposition de loi relative au droit à l'alimentation et à la création d'un Conseil national des systèmes alimentaires. Une autre proposition vise à modifier certaines dispositions de la loi n°

80/2018 sur la gestion des déchets solides.

Les parlementaires examineront aussi une proposition de loi portant création d'une Autorité libanaise chargée de la numérisation, dans un contexte marqué par les enjeux liés à la modernisation de l'administration et des services publics.

Enfin, les commissions étudieront une proposition concernant le décompte des heures des enseignants contractuels et des enseignants temporaires ou rémunérés sur la base d'heures de cours dans le secteur de l'éducation. Le texte prévoit de prendre en considération, dans les circonstances exceptionnelles actuelles, les heures de contrat effectuées au cours de l'année scolaire 2025-2026.

Cette réunion conjointe doit permettre aux commissions concernées d'examiner ces huit textes, qui couvrent des enjeux financiers, économiques et sociaux majeurs pour le Liban.

SOUDAN DU SUD

Des violences meurtrières font plusieurs victimes

Des affrontements entre des groupes armés issus de communautés rivales ont fait près de 70 morts, dont quatre soldats, dans l'État des Lacs, au centre-sud du Soudan du Sud. Les combats, survenus vendredi dernier dans la région de Rumbek, ont également fait plus de 50 blessés, provoquant un afflux de victimes à l'hôpital public local, selon des responsables cités lundi par l'agence Associated Press (AP). D'après le ministère sud-soudanais de l'Information, le bilan provisoire s'élève à environ 70 morts. Ce chiffre n'a toutefois pas encore pu être confirmé de manière indépendante, les circonstances précises des affrontements restant à établir.

La violence des combats a rapidement mis à rude épreuve les capacités de prise en charge de l'hôpital public de Rumbek. Tiran Madit, un responsable de l'établissement, a indiqué à l'AP que de nombreux blessés par balle avaient été admis. Plus de 50 personnes ont ainsi été prises en charge, la majorité présentant des blessures à la poitrine.

Les affrontements se sont déroulés alors que des soldats gouvernementaux et des forces de maintien de la paix des Nations unies tentaient de préserver l'ordre dans la région. Malgré leur présence, les combats ont fait de nombreuses victimes, illustrant les difficultés persistantes à contenir les violences entre communautés rivales.

DES TENSIONS COMMUNAUTAIRES PERSISTANTES

Ces nouveaux affrontements mettent en évidence la fragilité de la situation sécuritaire au Soudan du Sud, où les rivalités communautaires et la présence de groupes armés continuent de représenter une menace pour les populations civiles. L'ampleur exacte des violences et les circonstances ayant déclenché les combats n'ont pas encore été pleinement établies. Le bilan pourrait évoluer au fur et à mesure de la vérification des informations et de l'évaluation de la situation sur le terrain.

ONZE D'OR 2026

Dembélé et Yamal, deux favoris aux profils opposés

Entre l'efficacité du Parisien, décisif en Ligue des champions, et le génie du prodige barcelonais, sacré champion du monde avec l'Espagne, le duel s'annonce serré.

Ousmane Dembélé et Lamine Yamal figurent parmi les prétendants au Onze d'Or 2026. Le Parisien mise sur son efficacité et ses performances en Ligue des champions, tandis que le prodige du FC Barcelone s'appuie sur sa créativité, ses statistiques et son sacre mondial avec l'Espagne.

DEMBÉLÉ, LA CONFIRMATION AU PLUS HAUT NIVEAU

Tenant du titre, Ousmane Dembélé a confirmé son statut parmi les meilleurs joueurs du monde. Auteur d'une nouvelle saison aboutie avec le Paris Saint-Germain, l'international français a notamment contribué au deuxième sacre consécutif du club parisien en Ligue des champions, avec huit buts et deux passes décisives dans la compétition. Décisif à chaque tour à élimination directe, il a marqué contre Chelsea, Liverpool, le Bayern Munich et Arsenal en finale. En Ligue 1, malgré



un temps de jeu limité à 22 rencontres, il a inscrit dix buts et délivré sept passes décisives, tout en étant élu meilleur joueur du championnat pour la deuxième année consécutive.

Sa Coupe du monde avec les Bleus, ponctuée de six buts, n'a toutefois pas été aussi convaincante sur le plan du jeu. Mais ses performances en club constituent un argument de

poids pour conserver son trophée.

YAMAL, LE GÉNIE DU BARÇA À LA CONQUÊTE DU TITRE

Face à lui, Lamine Yamal présente un dossier tout aussi solide. L'ailier du FC Barcelone a remporté la Liga et la Supercoupe d'Espagne, avant de décrocher la Coupe du monde

avec la sélection espagnole.

Élu meilleur joueur de Liga, le jeune international a inscrit 16 buts et délivré 11 passes décisives en championnat, auxquels s'ajoutent six buts et quatre passes décisives en Ligue des champions. Sa capacité à éliminer ses adversaires, à créer des occasions et à faire basculer les rencontres confirme son statut de phénomène du football mondial.

Son parcours européen, interrompu en quarts de finale face à l'Atlético de Madrid, constitue néanmoins un point faible. Au Mondial, arrivé diminué physiquement, il n'a pas affiché la même influence individuelle, malgré son rôle important dans le sacre de la Roja.

DEUX CANDIDATURES, DEUX ARGUMENTS MAJEURS

Dembélé peut s'appuyer sur son efficacité dans les grands rendez-vous européens et sur la régularité de ses performances avec le PSG. Yamal, lui, incarne la créativité et l'influence individuelle, avec un titre mondial qui renforce considérablement sa candidature. Le verdict du Onze d'Or 2026 départagera deux visions du football d'élite : l'efficacité d'un attaquant parisien au sommet de son art et le talent créatif d'un prodige barcelonais déjà incontournable

FIFA

Le double salaire d'Infantino fait scandale

Le président de la FIFA aurait perçu 1,76 million de dollars supplémentaires en 2024 via une société liée à l'organisation du Mondial 2026, selon le quotidien britannique The Times. Ces versements, qui s'ajouteraient à sa rémunération officielle, soulèvent des questions sur la transparence financière de l'instance à l'approche d'un nouveau mandat. Gianni Infantino se retrouve au cœur d'une nouvelle polémique. Selon une enquête du Times, le président de la FIFA aurait bénéficié de versements supplémentaires de 1,76 million de dollars en 2024, effectués par FWC2026 US Inc., une société liée à l'organisation de la Coupe du monde 2026 aux États-Unis.

Cette somme viendrait s'ajouter aux 4,274 millions de francs suisses, soit environ 3,88 millions de livres sterling, déclarés officiellement par la FIFA au titre de sa rémunération annuelle.

LA TRANSPARENCE FINANCIÈRE EN QUESTION

D'après les documents comptables consultés par le quotidien britannique, les versements de cette société auraient notamment inclus 626 229 dollars de rémunérations supplémentaires déclarables. Ces montants n'auraient toutefois pas été présentés dans le rapport annuel de la FIFA de la même manière que les revenus directement versés par l'instance.

Au-delà des sommes en jeu, ces révélations interrogent les modalités de déclara-

tion des revenus de son président. L'article 43, paragraphe 13, des statuts de la FIFA prévoit la publication individuelle des rémunérations de ses principaux dirigeants.

À ce stade, les informations rapportées soulèvent des interrogations sur la transparence de ces versements, sans suffire, à elles seules, à établir une éventuelle infraction aux règles de gouvernance.

LE TRAIN DE VIE DU PRÉSIDENT ÉGALEMENT ÉVOQUÉ

L'enquête du Times s'intéresse également au train de vie de Gianni Infantino aux États-Unis, où il a séjourné durant une partie de la préparation du Mondial 2026. Le quotidien évoque notamment la location d'une

résidence de luxe en bord de mer à Miami, pour plusieurs dizaines de milliers de dollars par mois. Selon les informations relayées, des sources citées dans l'enquête affirmeraient que des versements comparables, voire supérieurs, auraient également été effectués en 2025 et en 2026. Ces éléments restent à distinguer des montants documentés pour l'exercice 2024.

Ces révélations interviennent alors que Gianni Infantino se prépare à briguer un nouveau mandat à la tête de la FIFA. Elles pourraient raviver le débat sur la transparence des rémunérations des dirigeants du football mondial, à quelques mois d'une Coupe du monde organisée en Amérique du Nord.

LIGA

Le Real Madrid va prolonger Courtois

L'autre tour de Madrid. Le club de la capitale espagnole s'apprête à prolonger son portier belge Thibaut Courtois selon les informations de The Athletic. L'ancien gardien de l'Atlético s'est imposé dans le but de l'autre club de Madrid depuis son arrivée en 2018 en raflant notamment deux Ligues des champions.

Le Belge de 34 ans, qui a

décidé de mettre sa carrière internationale entre parenthèses, consacre tout son temps à Madrid et a déjà disputé neuf rencontres sous le maillot du Real Madrid cette saison, ne laissant que des miettes à ce pauvre Lunin, condamné à jouer les partenaires d'entraînement depuis un bon paquet de saisons.

Après avoir été victime

d'une rupture des ligaments croisés lors de la saison 2023-2024, Courtois est revenu au top lors des deux saisons suivantes en disputant systématiquement 43 rencontres lors des deux derniers exercices. Friand de possession de balle, l'ancien de Chelsea a dû revoir ses ambitions à la baisse depuis le dernier sacre du Real en C1 avec deux éliminations

successives dans la plus prestigieuse des compétitions européennes. À 34 ans, le géant de 2 mètres a encore quelques belles années à offrir, puisque The Athletic parle d'un contrat prolongé jusqu'en 2028. L'un des derniers gros tauliers de la Maison-Blanche est prêt à préserver la baraque pendant encore deux saisons au moins.

GETAFE

Dani Carvajal débarque

Après plusieurs jours de négociations et de complications administratives, Getafe a officialisé ce mardi l'arrivée de Dani Carvajal. L'ancien latéral du Real Madrid rejoint l'équipe de José Bordalás avec son expérience du championnat espagnol et des compétitions européennes. Engagé dans la lutte pour le maintien et en Ligue Conférence, Getafe compte sur le tempérament combatif du défenseur espagnol. Le club se déplace jeudi en Roumanie pour affronter le CSU Craiova, dans une compétition que Carvajal n'a encore jamais disputée, habitué aux grandes soirées européennes avec le Real Madrid.

MANCHESTER UNITED

Carrick sur la sellette



Michael Carrick est sous pression à Manchester United. Avec seulement six points en six journées de Premier League, les Red Devils connaissent leur pire entame de championnat depuis la saison 1986-1987. Selon Foot Mercato, citant TuttoMercatoWeb, le club anglais aurait pris contact avec Antonio Conte pour anticiper un possible départ de son entraîneur. Le nul concédé face à Tottenham (1-1), malgré l'expulsion d'un joueur adverse, a accentué les doutes autour de Carrick. Malgré cette série décevante, le technicien anglais affirme vouloir redresser la situation et reste déterminé à poursuivre son projet. Il reconnaît toutefois que les résultats sont en deçà des attentes. Manchester United doit désormais se concentrer sur son rendez-vous face à l'Atlético de Madrid, en Ligue des champions, alors que l'avenir de son entraîneur suscite de plus en plus d'interrogations.

LIGUE 1

Chabab en solide leader

La cinquième journée a été marquée par la première victoire de l’USMKhenchela. Le CR Belouizdad a conforté sa place de leader du championnat de Ligue 1 Mobilis de football, en s’imposant en déplacement devant la JS El-Biar (3-2), alors que l’USM Khenchela a signé son premier succès de la saison en dominant à domicile le CS Constantine (2-0), en ouverture de la 5^e journée, disputée lundi et qui se poursuivra hier.

À u stade Omar Benrabah de Dar El-Beïda, le Chabab a dû puiser dans ses ressources pour venir à bout de la formation d’El-Biar, qui a longtemps tenu tête au leader. La rencontre a démarré sur les chapeaux de roue avec l’ouverture du score de l’attaquant tunisien Ben Hammouda dès la première minute, sur une réalisation parmi les plus rapides enregistrées dans l’histoire du championnat national. La réaction de la JSEB ne s’est pas fait attendre, Aribi, passé notamment par le CRB, remettant les deux équipes à égalité à la 11e minute. Le CRB a repris l’avantage avant la pause grâce à Boualia, arrivé de l’ES Tunis, qui a trouvé le chemin des filets à la 36e minute. Au retour des vestiaires, Aribi s’est de nouveau illustré en signant son deuxième but personnel (55’), relançant ainsi les débats. Mais El-Mellali a finalement fait pencher la



balance en faveur du Chabab en inscrivant le but de la victoire à la 68e minute. Grâce à cette quatrième victoire de suite, le CRB porte son total à 13 points et consolide son fauteuil de leader. De son côté, la JS El-Biar, qui retombe dans ses travers,

concède sa troisième défaite depuis le début de l’exercice et reste bloquée à quatre unités. Dans l’autre rencontre de la journée, l’USM Khenchela a pris le meilleur sur le CS Constantine (2-0), décrochant ainsi sa première victoire de la saison, après deux nuls et une défaite. Le Sénégalais Fall a débloqué la situation juste avant la mi-temps (44e), avant que Benzid ne fasse le break à la 57e minute, permettant aux locaux de gérer la suite de la partie en toute aisance. Ce succès permet à l’USMK de porter son capital à cinq points. En revanche, le CSC n’a pas réussi à enchaîner après sa large victoire à domicile face à l’US Biskra (4-0) lors de la précédente journée et demeure à sept points. La 5e journée s’est poursuivie hier avec trois affiches au programme : US Biskra - MC Oran (15h00), ASO Chlef - MC Alger (17h45) et USM Alger - JS Saoura (20h15).

CANOË SPRINT ET PARA-CANOË
L’Algérie au pied du podium africain

La sélection algérienne a terminé à la quatrième place des 13es Championnats d’Afrique de canoë sprint et de para-canoë, clôturés au barrage de Keddara, dans la wilaya de Boumerdès, avec un total de 22 médailles, dont trois en or, 14 en argent et cinq en bronze. Organisée en Algérie, cette compétition a réuni près de 150 athlètes représentant 11 pays africains. L’Égypte a dominé les épreuves masculines et féminines de canoë et de kayak, en terminant en tête du classement avec 26 médailles (17 or, 5 argent et 4

bronze). L’Afrique du Sud a pris la deuxième place avec sept médailles d’or, devant Sao Tomé-et-Principe, crédité de neuf médailles, dont cinq en or, deux en argent et deux en bronze. L’Angola s’est classé cinquième avec huit médailles (3 or, 3 argent et 2 bronze), devant le Sénégal, qui a totalisé cinq médailles (1 or et 4 argent), et le Mozambique, avec deux médailles (1 or et 1 bronze). La Tunisie a terminé à la huitième place avec 21 médailles, dont cinq en argent et 16 en bronze. Le Cap-Vert a fermé le classe-

ment avec deux médailles, une en argent et une en bronze. La cérémonie de clôture a été marquée par la remise des médailles et un défilé des délégations participantes, en présence notamment du président de la Fédération internationale de canoë, Thomas Konietzko, du président de la Confédération africaine de canoë, Joao Manuel Alegre Afonso, et du président de la Fédération algérienne des associations d’aviron et de canoë-kayak, Aoudjane Kheireddine. Au-delà des résultats, cette édition revêtait un enjeu sportif important. Homologuée

par la Fédération internationale de canoë, elle permet aux athlètes d’engranger des points dans la perspective des qualifications aux Jeux olympiques et paralympiques de Los Angeles-2028. Le rendez-vous a également servi à établir la classification de nouveaux athlètes handisports selon les normes internationales, afin de faciliter leur intégration aux compétitions de para-canoë. Une démarche destinée à élargir la base de cette discipline et à renforcer son développement sur le continent africain.

EUROPE
Amine Gouiri au sommet des attaquants africains



L’attaquant international algérien de l’Olympique de Marseille, Amine Gouiri, réalise une année 2026 remarquable. Avec 24 contributions offensives, il occupe la première place du classement des joueurs africains les plus décisifs évoluant dans les cinq grands championnats européens. L’avant-centre marseillais affiche un bilan de 19 buts et 5 passes décisives en 36 rencontres toutes compétitions confondues, soit une moyenne de

0,67 contribution offensive par match. Grâce à ces statistiques, Gouiri devance le Guinéen Serhou Guirassy, qui totalise 22 contributions offensives en 34 apparitions, tandis que le Sénégalais Ismaïla Sarr complète le podium avec 20 contributions en 38 rencontres. Ces chiffres témoignent de la régularité et de l’efficacité de l’international algérien, qui s’est illustré avec l’Olympique de Marseille et la sélection nationale. Malgré quelques soucis physiques au cours de l’année, l’ancien joueur du Stade Rennais a maintenu un rendement offensif élevé. Lors de la dernière victoire de l’OM face à Troyes (2-0), Gouiri n’a toutefois pas contribué directement au score. Son coéquipier en club et en sélection, Himad Abdelli, s’est distingué en transformant un penalty dans les dernières minutes de la rencontre. Ce bilan confirme la productivité offensive de Gouiri en 2026. L’attaquant marseillais entend poursuivre sur cette lancée et maintenir son niveau de performance lors des prochaines échéances avec son club et la sélection algérienne.

MANCHESTER CITY
Aït-Nouri dans l’impasse



La situation se complique pour Rayan Aït-Nouri. Après un rassemblement international difficile avec l’Algérie, le latéral gauche n’a pas été retenu dans le groupe de Manchester City pour le choc face à Liverpool, dimanche. Une nouvelle déconvenue qui relance les interrogations sur son statut chez les Citizens. En manque de temps de jeu en Angleterre, l’ancien joueur de Wolverhampton espérait retrouver des sensations avec les Verts durant la trêve internationale. Mais face à la Zambie, il n’a pas été titularisé, le sélectionneur ayant préféré Jaouen Hadjam. Sa frustration durant la rencontre aurait contribué à son départ anticipé du rassemblement pour des raisons disciplinaires. Aït-Nouri a ainsi regagné Manchester avant ses coéquipiers. Son retour en club ne lui a toutefois pas permis de retrouver sa place. Absent de la feuille de match contre Liverpool, le défenseur de 25 ans voit sa situation se compliquer davantage, aussi bien en club qu’en sélection. Dans ce contexte, un départ lors du mercato hivernal pourrait être envisagé si son temps de jeu ne progresse pas d’ici janvier. L’international algérien devra rapidement inverser la tendance pour relancer sa saison.

HALTÉROPHILIE
Yahia Mamoun en or et record d’Afrique

L’haltérophile algérienne Amina Yahia Mamoun a remporté, à Mostaganem, la médaille d’or aux Championnats d’Afrique, en établissant un nouveau record continental à l’épaulé-jeté avec une charge de 104 kg, dans la catégorie des juniors de plus de 86 kg. La sélection algérienne a dépassé les 100 médailles aux Championnats arabe et africain, organisés simultanément avec la participation de 29 pays. Les épreuves prennent fin lundi soir au complexe sportif Commandant-Ferradj, après six jours de compétition. Le Championnats d’Afrique 2027 à Alger La Confédération africaine d’haltérophilie envisage de solliciter l’Algérie pour accueillir les Championnats d’Afrique seniors 2027, qualificatifs aux Mondiaux. Son président, Khaled Mehalhel, a salué l’organisation des compétitions africaines et arabes en cours à Mostaganem, ainsi que les moyens mobilisés par les autorités algériennes. Sur le plan sportif, la sélection algérienne totalisait 100 médailles avant la dernière journée des épreuves. Organisés à la salle Habib-El-Bey, au complexe Commandant-Ferradj, ces rendez-vous réunissent plus de 340 athlètes issus de 29 pays africains et arabes.

Mots Croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									

Horizontalement
1- Mammifère se déplaçant par bonds.
2- Personne qui trompe par de fausses apparences.
3- Article masculin - Imiter le cri du cerf.
4- Mollusque - Négation. 5- Production des abeilles - D'une seule couleur. 6- Les talons de tels souliers sont usés - Symbole du cheval. 7- Meurtris, en parlant de fruits - Participe passé de choir. 8- Vallée bretonne envahie par la mer - Affligée d'une tare. 9- Indique la matière - Source d'eau chaude jaillissant par intermittence.

Verticalement
1- Unité pratique de distance. 2- D'Amérique.
3- Symbole du neptunium - Usina à la meule.
4- Le plus grand de tous les signes. 5- Faite avec audace - Traduire en justice. 6- Organe féminin - Variété de champagne. 7- Partie de parer - Homme d'ordre. 8- Marque le lieu - Ensemble d'oiseaux d'une même couvée encore au nid.
9- Boîte de vote - Réserver un mauvais accueil.

4x4

Parmi ces quatre séries de quatre mots, un seul est juste, à vous de le découvrir

Cantinendale Continendale Conttinendale Continantale	Psykotrope Pscytrope Psychotroppe Psychotrope
Praguematique Pragmatic Pragmatique Pragmmatique	Commission Comission Commision Commiçion

Les mots fléchés

DROITURE BOUFFI	UNITÉ EN ÉLECTRICITÉ CRIE COMME LE POUSSIN	DUPPLICITÉ RIEN À DIRE	DIMINUTIF DE LAD- PHARMA	OBTIENDRAI LEURRANT	ORGANE DE LA VUE À ELLE	SANS FIN
			ABUSÉE			
			IL PÉTILLE EN ITALIE			
FERAIT GRAND BRUIT						
PRISONNIERS				DIEU ÉGYPTIEN DÉTRUIT	ARTICLE MASCULIN FUS SANS TRAVAIL	
		GRAND FILM DU BATEAU CACHÉES				TUÉ FROIDE- MENT
RIGOLÉ AMÉRIN- DIENS			PRIT LE REPAS DU SOIR DIGNITAIRE RELIGIEUX		CRI DE BÜCHERON	
	BLATTE	MÈCHE REBELLE SUD DE LA FRANCE		RECOUVERT DÉCHIFFRÉ		
					SOUFFRANCE PAUVRE	
DEVISE À ROME LIGOTÉ			PREMIER IMPAIR		PAS BRILLANTS SPORT D'EAU	
				DANSE DES ANNÉES 60 USAS		SOUILLÉ
PRIT LE SEIN SORTI DU CHOU			FICELAS NAGEOIRE DE REQUIN		AVEC LES COUTUMES LITHIUM	
		SOUTIEN DE MUR TEINTÉES EN BRUN-JAUNE		COMME 3,1416		ZÉLÉ
ET LE RESTE	TIBIA OU HUMÉRUS N'IMPORTE QUELLE		MAJES- TUEUX DÉCAMPÉ			
		PRESSENT SORTE DE CÉRAMIQUE			TERME DE CONDITION ATTAQUE AÉRIENNE	
INSTRUMENT À VENT REMETTRE SUR PIED				INNOCENTS MOT DE DOUTE		IL PORTE LE SOC
				COGNAIS		
ARTICLE DE GOLF DÉBRIS DE BOUTEILLE			DE VIVE VOIX		POISSON ROUGE	
				ATTAQUE DE BANQUE		

BIFFE-TOUT

EN 10 LETTRES : Petite loupe de fort grossissement		
ABONNEMENT	FAIBLE	PLATANE
ACHILLE	FONDATION	POISON
AFFOLEMENT	FRELON	PRUDENTE
APACHE	GALERIE	RELENT
BANDONÉON	HALETANT	RÉVEILLON
BOTTILLON	HÉRON	ROUCOULADE
CAOUTCHOUC	HUMOUR	RUINER
CAPSULE	JASEUR	SÉJOUR
CARGO	JASMIN	SPINALE
CHEMINOT	LÉGER	SURVIE
CHUCHOTÉ	LOGEMENT	TALON
CONSULTÉ	MANCHE	TANGENTE
CORBILLARD	MARGOULIN	TENDREMENT
CRÉPON	MONDAIN	TOILETTE
DÉBAUCHER	OBLIGEANCE	TRADITION
ECAILLE	PALIER	TURFISTE
EXPULSION	PAREMENT	VACUOLE
FACIALE	PERCALE	

R	O	U	C	O	U	L	A	D	E	D	R	A	L	L	I	B	R	O	C
F	T	R	A	D	I	T	I	O	N	N	O	L	L	I	E	V	E	R	B
O	C	C	C	E	A	S	J	R	C	H	A	F	S	N	P	O	T	C	A
N	O	M	A	L	C	A	E	H	U	F	A	U	R	E	O	U	P	H	N
D	N	P	O	P	S	A	E	J	F	I	R	L	R	E	R	R	A	U	D
A	S	N	L	M	S	M	I	O	O	V	N	C	E	F	L	C	E	C	O
T	U	J	I	A	I	U	L	L	I	U	A	E	I	T	H	O	F	H	N
I	L	N	A	N	T	E	L	E	L	L	R	S	R	I	A	A	N	O	E
O	T	A	O	S	M	A	E	E	E	E	T	H	L	E	I	N	T	T	O
N	E	T	B	E	E	H	N	E	T	E	E	L	U	B	L	N	T	E	N
E	E	T	N	O	C	U	L	E	E	M	E	L	L	M	E	E	T	E	N
X	T	T	N	A	N	A	R	T	E	E	O	E	A	M	O	N	N	T	I
P	N	C	P	E	I	N	N	R	I	L	E	N	E	N	E	U	N	T	L
U	E	A	R	C	M	E	E	R	E	H	O	R	D	M	I	O	R	E	U
L	G	R	A	E	D	E	E	M	C	I	D	U	E	A	S	P	O	L	O
S	N	F	E	U	P	L	R	N	E	N	L	G	C	I	I	G	S	I	G
I	A	E	R	G	A	O	A	A	E	N	O	A	O	A	R	N	F	O	R
O	T	P	I	G	E	M	N	T	P	L	T	P	P	A	V	L	S	T	A
N	B	O	T	T	I	L	L	O	N	R	E	H	C	U	A	B	E	D	M
C	A	O	U	T	C	H	O	U	C	O	B	L	I	G	E	A	N	C	E

SOLUTIONS
DES JEUX PRÉCÉDENTS

MOTS FLÈCHES

HORIZONTALEMENT
1- SIERRA - POISSE - ESQUIMAU - CES - DECU - SA - FUI - REBORD - NEMO - ICI - INGÉNIEUR - EMMENE - BOSS - FREINE - ES - NE - SUPPOSE - LEST - SOIN - SEL - ODEUR - APRE - ISSUE - LITIÈRE - ARBUSTE - CE - SAUNAS - URNE - EMET - CERISES - GROS - ALLIE - TE - ENORME - LEVRE - FRELE - FESSEES.

VERTICALEMENT
1- LIEE - CERNEES - AERER - ESCRIMEES - SAUMONE - ORQUE - MI - TOURNESOL - RU - BIENS - DEBAT - RE - RAISONNEUSE - US - AM - MARGE - POULS - CLEF - SPA - DE - SPIRITUEL - OUF - NB - ON - TERRILS - PI - UNIONS - AI - NIEES - SCIEES - ESPECES - VE - ASE - MUSE - ERRE - ETRE - ESSOR - SALEE - USEES.

MOTS CROISÉS

HORIZONTALEMENT
1-GIROUETTE. 2- OTANT - ION. 3- NEPE - ONU. 4- FRÈRES - RM. 5- LA - ESTIME. 6- ATOUT - SEN. 7- NIES - TENU. 8- TOTEMS - TE. 9- ENA - EFFET.

VERTICALEMENT
1- GOFLANTE. 2- ITERATION. 3- RAPE - OETA. 4- ONERUESE. 5- UT - EST - TSE. 6- OST - TSF. 7- TIN - ISE. 8- TOURMENTE. 9- EN - MENUET.

4x4

Symphonie - Egalitaire
Recyclé - Paillote

BIFFE-TOUT : MOUETTE

5 cicatrices géologiques qui racontent des catastrophes gigantesques

Un lac immense, une côte soulevée de plusieurs mètres, un paysage incisé par la puissance des flots ou encore une végétation brutalement arrachée à flanc de montagne...

Les paysages terrestres portent parfois les cicatrices de catastrophes d'une ampleur inimaginable. Voici cinq lieux où la géologie permet de remonter le temps et de retrouver la trace de ces événements qui ont bouleversé la planète. L'histoire de la Terre est jalonnée de catastrophes qui ont bouleversé les paysages, le climat, l'environnement et les écosystèmes. Impact d'astéroïde, éruption volcanique, séisme, tsunami ou méga-inondation : certains de ces événements ont été si violents qu'ils ont laissé une empreinte durable à la surface de notre planète. Des millions, voire des milliards d'années plus tard, leurs cicatrices sont encore parfois visibles dans les paysages. Voici cinq de ces traces, qui permettent de remonter jusqu'à des épisodes parmi les plus spectaculaires de l'histoire de la Terre.

LE CRATÈRE DE CHICXULUB, TÉMOIN DE L'EXTINCTION DES DINOSAURES

Ce n'est peut-être pas le plus évident à voir : enfoui sous les sédiments de la péninsule du Yucatán et du golfe du Mexique, le cratère de Chicxulub conserve pourtant la trace d'une catastrophe d'ampleur mondiale survenue il y a 66 millions d'années. Avec un diamètre de 180 km, ce cratère témoigne de l'impact d'un astéroïde de plus de 10 km de large, à l'origine de l'extinction de la fin du Crétacé, et notamment de la disparition des dinosaures non aviens.



LE LAC TOBA, TÉMOIN D'UNE SUPER-ÉRUPTION IL Y A 74 000 ANS

Les berges paisibles et verdoyantes du lac Toba, dans le nord de l'île de Sumatra en Indonésie, ne doivent pas faire oublier qu'il s'agit là de l'une des cicatrices volcaniques les plus impressionnantes de la planète. Long de 100 km sur 30 de large, ce lac occupe en effet une immense caldeira laissée par l'éruption du volcan Toba il y a 74 000 ans. Celle-ci a probablement eu des conséquences climatiques importantes, les grandes quantités de soufre injectées dans l'atmosphère pouvant provoquer un refroidissement temporaire. L'ampleur de cet «hiver volcanique » et ses conséquences sur les populations humaines restent toutefois débattues.

LA VÉGÉTATION ARRACHÉE SUR PLUS DE 500 MÈTRES DE HAUT

Dans la baie de Lituya, en Alaska, un observateur remarquera certainement un contraste étonnant dans la végétation des versants de ce fjord. Et pour cause, en 1958 s'est produit une catastrophe qui a littéralement arraché toute la végétation sur un demi-kilomètre de haut. Suite à un séisme de magnitude 7,8, un énorme glissement de terrain se déclenche au fond du fjord. Des quantités phénoménales de roche tombent ainsi dans la baie, provoquant un tsunami dont l'eau atteint une altitude de 524 mètres sur le versant opposé. Il s'agit du plus haut « run-up » (altitude maximale) jamais documenté pour un tsunami provoqué par un glissement de terrain.

DES VALLÉES INCISÉES PAR DE VIOLENTS TORRENTS

Vallées profondes, chenaux démesurés, terrasses et paysages ravinés... le sud-est de l'État de Washington témoigne d'un passé où des torrents d'eau d'une puissance inimaginable ont déferlé sur la région. Entre environ 18 000 et 15 000 ans, puis lors d'autres épisodes, le lac glaciaire de Missoula s'est brutalement vidangé à de nombreuses reprises. Des volumes d'eau considérables ont alors déferlé à travers la région, érodant le basalte et remodelant profondément le paysage.

LE FOND DE LA MER SOULEVÉ DE PLUSIEURS MÈTRES

À Cape Cleare, sur l'île Montague, une étrange terrasse rocheuse s'étend entre les falaises et la mer. Large d'environ 400 mètres, elle correspond en réalité à un ancien fond marin. Celui-ci a été soulevé brutalement lors d'un événement tectonique extrême : le séisme du 27 mars 1964. Avec une magnitude de 9,2, ce tremblement de terre est le deuxième plus puissant jamais enregistré. Dans cette région, le sol s'est élevé d'environ 10 mètres. La terrasse marine, auparavant soumise aux marées, s'est retrouvée hors de portée de l'eau. Les organismes marins qui la recouvraient sont alors morts, laissant une couche blanchâtre qui permet encore de repérer l'ancien niveau marin. Plus loin, une faille réactivée lors du séisme a même créé un escarpement rocheux de plusieurs mètres, décalant brutalement les deux côtés du terrain.

In Futura

PLUIES EXTRÊMES

Les régions du monde qui seront les plus touchées d'ici 2100

Les épisodes de précipitations extrêmes vont se multiplier dans le futur en raison du réchauffement climatique. Mais tous les pays ne sont pas touchés de la même manière, découvrez ceux qui doivent se préparer à une explosion du risque. D'un côté la sécheresse et de l'autre, les inondations : tels sont les deux risques majeurs associés au dérèglement du cycle de l'eau. La hausse des températures entraîne en effet une plus grande évaporation de l'eau de surface des océans : cette humidité s'élève alors vers l'atmosphère et vient remplir de pluie les dépressions, orages et nuages qui circulent. Cependant, toutes les régions du monde ne seront pas concernées avec la même intensité : certaines vont subir de manière répétée des pluies intenses, d'autres connaîtront un changement plus modéré, et d'autres encore seront davantage touchées par une diminution des précipitations. «Les épisodes de précipitations extrêmes sont le fruit d'interactions atmosphériques complexes et à plusieurs niveaux », explique une nouvelle étude scientifique publiée dans Nature Geoscience. Les chercheurs américains,



basés au Texas et au Colorado, ont donc développé des simulations climatiques avec une résolution plus précise (10 à 25 kilomètres) : l'objectif était justement de mieux prévoir, dans le futur, le développement et le comportement des phénomènes météo menant à de fortes précipitations. «Dans un scénario futur caractérisé par de fortes émissions de dioxyde de carbone, les précipitations extrêmes quotidiennes sur les terres pourraient augmenter d'environ 41 % d'ici 2100 », indiquent les chercheurs. Les fortes pluies, susceptibles de générer des inondations, vont donc

quasiment doubler d'ici la fin du siècle !

L'HÉMISPHERE SUD DOIT SE PRÉPARER À DES PLUIES DE PLUS EN PLUS EXTRÊMES

Ce chiffre de 41 % est une moyenne sur la Planète mais il y aura forcément de grandes différences à l'échelle des continents, des pays et des régions. Tous les modèles utilisés pour les simulations ne sont pas d'accord sur la répartition exacte des zones où les fortes pluies vont le plus augmenter, mais les différents résultats permettent de dégager une grande tendance : L'Amérique du Sud, l'Inde,

l'Asie du Sud-Est, l'Indonésie, l'Afrique centrale et le nord de l'Australie sont les zones où le risque de précipitations extrêmes va le plus augmenter. Malgré des différences concernant l'intensité, tous les modèles sont d'accord sur le danger accru qui sera associé à ces zones principalement situées dans l'hémisphère Sud ; Les États-Unis vont connaître une augmentation marquée au sud-est et le long de la côte est jusqu'à l'est du Canada. Certains modèles envisagent une augmentation du risque également au sud-ouest, ainsi que le long de la côte ouest du Canada et de l'Alaska.

L'EUROPE NE DEVRAIT PAS SUBIR DE CHANGEMENT MAJEUR AU NIVEAU DES PLUIES.

La France fait partie des zones où l'augmentation des fortes pluies sera la plus faible, selon les résultats des chercheurs. Certains modèles prévoient tout de même une augmentation un peu plus marquée au sud-est du pays, le long de la Méditerranée. L'Arctique, le Canada, la Russie, les pays scandinaves connaîtront également peu d'évolution d'une manière générale.

In Futura

TEMPÊTE RACHEL

4 morts au Mexique

La tempête tropicale Rachel a fait quatre morts lors de son passage dans le nord-ouest du Mexique, a annoncé lundi le parquet de l'État de Basse-Californie, qui s'ajoutent à la victime causée par l'ouragan Simon. Deux mineurs et deux adultes appartenant à une même famille ont succombé à des inondations à la suite des fortes pluies provoquées par la tempête Rachel, a détaillé la même source. Les quatre corps ont été retrouvés à la périphérie de la ville d'Ensenada, dans l'État mexicain de Basse-Californie, une zone pauvre et peu urbanisée. Si la tempête est désormais dissipée, cinq autres personnes sont toujours portées disparues. Les forces de sécurité ont secouru 32 personnes isolées en différents endroits de la région, notamment à l'aide d'hélicoptères. Plus au sud, dans l'État mexicain de Guerrero (sud-ouest), l'ouragan Simon a causé la mort d'une personne de 71 ans, victime de « l'effondrement d'un mur », a aussi indiqué lundi la gouverneure Evelyn Salgado. Simon, qui a provoqué des pluies torrentielles, n'a toutefois pas touché terre ni causé les importantes destructions redoutées, les vents ayant faibli au contact de reliefs montagneux lors de sa progression le long de la côte, dont il s'éloigne désormais. L'ouragan, de catégorie 2 (sur 5) sur l'échelle de Saffir-Simpson, souffle des vents jusqu'à 155 km/h, selon le dernier bulletin. Les prévisions du Centre national américain des ouragans (NHC), indiquent qu'il devrait toucher terre mercredi à Sinaloa, un peu plus au nord. Ouragans et tempêtes se trouvent renforcés par le phénomène El Niño, attendu particulièrement puissant cette année. Caractérisé par une hausse de la température des eaux du Pacifique, le phénomène qui se produit tous les deux à sept ans entraîne une saison cyclonique plus intense dans la région du Pacifique.

TERRES APPARTENANT À DES ALGÉRIENS AU MAROC

De nouvelles confiscations

Près de 14 000 Algériens s'organisent pour porter leur revendication d'indemnisation devant les instances internationales.

Trois arrêtés conjoints publiés au Bulletin officiel marocain relancent le dossier des terres agricoles ayant appartenu à des ressortissants algériens. Ces décisions prévoient le transfert à l'État de plusieurs propriétés agricoles ou cultivables situées notamment dans les régions de Sidi Kacem et de Berkane, ravivant les revendications de propriétaires algériens qui réclament depuis des décennies une indemnisation pour les biens dont ils ont été dépossédés. Selon le média en ligne marocain Nichan, les arrêtés n° 708.26, 709.26 et 1758.26 précisent les biens immobiliers concernés, leur localisation, leur superficie ainsi que les titulaires des droits qui leur sont associés. Les annexes mentionnent des propriétés enregistrées au nom de personnes de nationalité algérienne.

Ces mesures s'appuient sur le dahir portant loi n° 1-73-213 du 2 mars 1973, relatif au transfert à l'État marocain de la propriété des terres agricoles ou cultivables détenues par des personnes physiques ou morales étrangères. Les décisions prévoient que la prise de possession des terrains concernés prend effet à compter de leur publication au Bulletin officiel.

Dans la région de Sidi Kacem, les propriétés visées se trouvent notamment à Jorf El Melha et à Aïn Dfali. Dans la province de Berkane, elles sont réparties entre plusieurs localités, dont Ahfir, Aklim et Aghbal. La publication de ces arrêtés remet ainsi au premier plan la question du sort des biens agricoles appartenant à des Algériens établis au Maroc.

DES REVENDICATIONS D'INDEMNISATION DEPUIS 1973

Le contentieux remonte à la politique de «marocanisation» des terres agricoles engagée en 1973. Les propriétaires algériens concernés soutiennent que les dispositions adoptées à l'époque prévoyaient une indemnisation des biens nationalisés. Ils dénoncent, toutefois, l'absence de réparation effective et réclament une compensation couvrant non seulement la valeur de leurs propriétés, mais également le préjudice lié à la privation de jouissance de leurs biens pendant plusieurs décennies.



Depuis 2010, plusieurs ressortissants algériens ont engagé des démarches pour obtenir réparation, invoquant notamment les accords d'Ifrane et la convention d'établissement conclus entre les deux pays. Ils estiment que les mesures prises à leur encontre contreviennent aux engagements bilatéraux.

Le dossier ne concerne pas uniquement les terres agricoles. Des procédures d'expropriation pour «utilité publique» engagées par les autorités marocaines dans le quartier Hassan, à Rabat, avaient également visé des biens immobiliers appartenant à l'État algérien, notamment des terrains et des résidences diplomatiques, ainsi que des propriétés privées. Cette affaire avait provoqué des tensions entre Alger et Rabat, sur fond d'accusations réciproques concernant l'atteinte aux biens diplomatiques et la spoliation de propriétés.

UNE ASSOCIATION DE 14 000 MEMBRES EN PRÉPARATION Face à la persistance du litige, les propriétaires algériens cherchent à coordonner leurs démarches. Selon des membres fondateurs, une association regroupant près

Mellouk, dans la daïra de Maghnia. Ces derniers souhaitent que leur situation soit prise en compte dans d'éventuelles négociations entre les deux pays.

LE CONTENTIEUX FONCIER LIÉ AUX DIFFÉRENDS FRONTALIERS

La question des propriétés agricoles se trouve également liée aux contestations relatives au tracé de la frontière algéro-marocaine. Selon les éléments avancés par les personnes concernées, des bornes métalliques avaient été implantées durant la période coloniale française afin de matérialiser la délimitation frontalière. Au milieu des années 2010, un projet marocain de construction d'une route longeant la frontière algérienne avait été présenté comme un moyen de désenclaver la région et de lutter contre la contrebande. Le tracé avait, toutefois, suscité des contestations en raison des terrains concernés. L'intervention de la famille Bouhassoun, qui revendique la propriété de certaines parcelles situées dans les zones litigieuses, aurait contribué à entraver la réalisation du projet.

La publication des trois arrêtés remet ainsi en lumière un contentieux ancien, à la croisée des questions de propriété, d'indemnisation et de délimitation frontalière.

Les propriétaires algériens concernés continuent de réclamer une solution à leurs revendications, tandis que ces nouvelles décisions ravivent les interrogations sur le règlement de ce dossier.

H. Adryen

PRÉSIDENTE

Brahim Merad, nommé ministre de l'Intérieur

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a nommé, hier, Brahim Merad, ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, et Saïd Sayoud, ministre des Transports, indique un communiqué de la Présidence de la République. Merad, qui était ministre d'Etat, chargé de l'inspection générale des services de l'Etat et des collectivités locales, prend ainsi le portefeuille de l'Intérieur que dirigeait Sayoud, qui se contentera de celui des Transports qu'il dirigeait également avant. Par ailleurs, le chef de l'Etat a nommé Lounès Magramane au poste de directeur de cabinet de la présidence de la République qui occupait auparavant le poste de secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines. Lounès Magramane succède ainsi à Boualem Boualem, décédé le 5 octobre 2026.

R. N.

Publicité

Publicité for the Assia Djebbar Novel Grand Prize 2026. The banner features the text 'في الذاكرة جذور الغد' (In memory, roots of tomorrow) and 'الجائزة الكبرى لآسيا جبار للرواية' (Grand Prize for Assia Djebbar for the Novel). It also mentions 'الطبعة الثامنة' (8th edition) and 'أكتوبر 2026' (October 2026). Logos for sponsors like Cevital, DJEZZY, and ANEP are visible.

G. R.